

ETAT P
ANNEXES SUR LE GENRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAFO : Coalition des Associations Féminines et Organisations

CAG: Comité Aviseur Genre

CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes

CFPF: Centre de Formation Pratique

CGA : Centres de Gestion Agrées

CGS : Comite des Gestions Scolaires

CNDIFE: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant

CSCR : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

CSG : Conseil Supérieur Genre

DESC : Droits Economiques Sociaux et Culturels

DNFPP : Direction Nationale de Fonction Publique et du Personnel

DUDH: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

EPT : Education Pour Tous

FAFE: Fonds d'Appui à l'Autonomisation et à l'Epanouissement de la Femme et de l'Enfant

FNAA: Fonds National d'Appui à l'Agriculture

GEDEFOR : Projet Gestion Décentralisée des Forêts

GRFF : Gestion des Ressources Forestières et Fauniques.

PACR: Projet d'Appui aux Communautés Rurales

PACUM : Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali

PADEC : Projet d'Appui au Développement Economique Communautaire

PAJM : Programme d'Appui à la Justice au Mali.

PAPAM : Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali

PBSG: Planification et de la Budgétisation Sensible au Genre

PDD-DIN : Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger

PDDSS : Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social

PDH: Promotion des Droits de l'Homme

PDI : Programme de Développement Institutionnel

PGRN-CC: Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Changement-Climatique

PNG : Politique Nationale Genre

POPRODEJ: Plan Opérationnel du Projet de développement des compétences et emploi des

PROSEA : Programme Sectoriel Eau Assainissement

PRPRM : Projet de Réduction de la Pauvreté dans la Région de Mopti

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RAMED: Régime d'Assistance Médicale

SAPEP : Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole des Petits Exploitants

TA : Taux d'Achèvement

TBA : Taux Brut d'Admission

TBS : Taux Brut de Scolarisation

INTRODUCTION

L'introduction de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans la gestion budgétaire est une forme avancée de la réforme de la gestion des finances publiques. Elle focalise la gestion budgétaire sur la problématique de l'efficacité des dépenses publiques et de leur impact sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Il est établi que, depuis quelques temps, le Mali enregistre de bons résultats en matière de gestion des finances publiques. Si cette qualité de la gestion des finances publiques a permis d'augmenter la capacité de résilience de l'économie malienne, elle n'a pas permis de réduire de manière significative la pauvreté et les fortes inégalités.

C'est pourquoi, de plus en plus, l'impact de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté et des inégalités est devenue une préoccupation des autorités budgétaires, tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. Cela nécessite l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des dépenses.

Une des stratégies pour améliorer l'impact de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté et des inégalités passe par la budgétisation sensible au genre qui constitue également l'un des axes d'orientation de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG).

La budgétisation sensible au genre s'est concrétisée par l'élaboration d'une annexe budgétaire relative au genre ou le rapport-genre.

L'annexe budgétaire relative au genre ou le rapport-genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte, basée sur la prise en charge des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budgets- programmes. Elle recense ainsi les éléments

des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des Ministères qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre.

I-DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT GENRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, la démarche de la planification et de la budgétisation sensible au genre (PBSG) a été introduite dans le processus budgétaire et son pilotage confié au Ministère de l'Economie et des Finances

Le processus PBSG cible les départements ministériels prioritaires identifiés dans le document de politique genre comme ayant un potentiel pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Il s'agit des départements considérés comme des secteurs prioritaires dans lesquels les engagements de l'Etat sont clairement spécifiés et qui représentent « *des véhicules de changements majeurs dans la reconnaissance et l'exercice des droits égaux fondamentaux, dans la construction de l'identité sociale des femmes et des hommes, dans la lutte contre les stéréotypes sexistes, dans la protection de l'intégrité et de la dignité des femmes, dans le développement du capital humain et dans l'allocation des ressources en faveur d'un développement économique juste et équitable* ». Ces secteurs sont : la justice, l'éducation, la santé, l'emploi et la formation professionnelle, le développement rural, l'eau, la décentralisation, la réforme de l'état, la réforme budgétaire et la communication.

Chaque département ministériel est requis d'intégrer le plan d'action de la Politique Nationale Genre dans son budget-programmes ou projet annuel de performance. Les interventions programmées ainsi que les mesures spécifiques prises au niveau de chaque secteur constituent sa contribution pour la réalisation des objectifs de l'égalité genre au Mali. Ces actions et mesures spécifiques sectorielles en faveur de l'égalité genre, qui sont répertoriées dans une annexe à la loi de finances, feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

L'annexe budgétaire relative au genre ou le rapport-genre est un document élaboré sur la base de la prise en compte des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budgets-programmes. Elle recense les éléments des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des ministères qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre, en vue de faciliter le suivi de leur exécution dans l'annexe budgétaire sur le genre. Le rapport-genre de chaque ministère est structuré en trois parties :

- les enjeux genre ou gaps à combler ;
- les mesures ou stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre ;
- la planification et la budgétisation des actions genre.

Les ministères sont regroupés par domaine d'interventions de la Politique Nationale Genre.

II - PRINCIPAUX DÉFIS -GENRE

Sur le plan juridique, social, économique et politique, la Politique Nationale Genre a fait l'état des lieux des inégalités entre les femmes et les hommes au point de vue préservation. Ainsi, il ressort que :

2.1. Sur le plan juridique

Sur le plan juridique, plusieurs instruments internationaux et régionaux ont été ratifiés par le Mali, reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et devoirs et interdisant toute discrimination contre les femmes. Parmi eux, on retiendra la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des femmes (CEDEF) et ses protocoles, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et son Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo) etc...

Ainsi, la Constitution du Mali garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination. Des avancées sont également constatées au plan de la législation interne et se caractérisent par la dotation du pays de différents codes visant à régir la vie sociale, économique et politique. Cependant, des problèmes perdurent en ce qui concerne l'élimination de pratiques comme la mutilation génitale des femmes ou l'excision. La ténacité des attitudes et des perceptions négatives de la société envers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les limites du cadre juridique pour l'équité de genre concernent la faible harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux, certains vides juridiques dans le droit positif (violences faites aux femmes), et des discriminations à l'égard des femmes. De plus, le droit coutumier, souvent défavorable aux femmes, est appliqué au détriment de la loi, surtout en milieu rural, notamment en ce qui concerne la succession sur le foncier rural.

2.2. Sur le plan social

Malgré la volonté politique de lutter contre les inégalités entre homme et femme à travers l'existence d'un ministère en charge de la promotion de la femme, on constate que :

- les inégalités persistent entre les sexes au niveau du taux brut de scolarisation au primaire qui est de 69% en 2015 dont 74,8% pour les garçons et 63,4% pour les filles ;
- les défis se situent au niveau des taux d'achèvement au 2^{ème} cycle. En 2015, ce taux est de 32% pour les garçons contre 24,2% pour les filles. Cette disparité est plus importante chez les filles que les garçons à cause de l'éloignement du second cycle, des mariages et grossesses précoces.

2.3. Sur le plan économique

Les résultats des enquêtes montrent que la rémunération des femmes (dans les secteurs structuré et non structuré) est généralement inférieure de moitié à celle des hommes. Cette situation est due aux contraintes comme l'accès relativement limité des femmes aux facteurs de production, notamment à la terre, à la technologie et au crédit. En 2015, le taux de chômage était de 11% pour femmes contre 8,5% pour les hommes.

Dans le secteur structuré (par exemple, la fonction publique), hormis dans certains cas, les femmes occupent également les postes les moins rémunérés, comme les emplois administratifs et de secrétariat. Les fonctionnaires hommes représentaient 69%, contre 31% pour les fonctionnaires femmes. Cette disparité est très importante au niveau de la catégorie A où les femmes ne représentaient que 17% en 2015.

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes sont présentes tout au long de la chaîne agricole, mais elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour accroître leur production et leur productivité (manque d'accès, de contrôle et de propriété de la terre et des moyens de production etc.). Elles s'occupent généralement du petit élevage et de toutes les activités de transformation du poisson (séchage et fumage), la fabrication du bouillon de poisson et la commercialisation. En 2015, la proportion de femmes propriétaires de parcelles était de 14% contre 86% pour les hommes.

De plus, si l'engagement de principe visant à éliminer la pauvreté des femmes par l'intégration de la dimension de genre dans le CSCRIP tend à augmenter, les réalisations concrètes dans ce domaine sont toujours attendues.

2.4. Sur le plan politique

Le taux de représentation dans les instances de prise de décision (postes électifs et nominatifs) reste faible. La faiblesse de cette représentation est habituellement due à l'absence générale de politiques tenant compte de la spécificité des sexes au sein des partis politiques. En 2015, les femmes représentaient 16,2% aux instances nominatives des services publics dans les institutions de la république.

La faible visibilité des femmes à l'échelon de la gouvernance locale, de l'appareil judiciaire, et aussi à la tête d'organisations de la société civile est un phénomène visible au Mali.

Si le cadre politique crée les conditions favorables à l'égalité de genre, il est limité par son manque d'opérationnalisation. La plupart des politiques sectorielles ne sont pas toujours suivies d'actions concrètes, ni traduites en dispositif.

III- L'ANALYSE GENRE PAR MINISTERE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

La Justice malienne, à l'instar des autres secteurs de la vie nationale, a entamé sa mutation dans la mouvance du changement démocratique de Mars 1991 qui l'a érigée en pouvoir judiciaire inscrit dans la Constitution de Février 1992. En vue de relever ce défi démocratique, les états généraux de la justice ont été convoqués en 1999 et ont jetés les bases d'une réforme profonde de l'institution judiciaire pour une plus grande efficacité du service public de la justice.

1. Les enjeux genre et gaps à combler

Après une décennie de mise en œuvre, un Plan Opérationnel 2010-2014 du PRODEJ (PO PRODEJ) s'articulant sur le triptyque : crédibilité, efficacité et accessibilité de la justice a été lancé avec une participation plus accrue des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le PO PRODEJ a réservé une place de choix aux questions de droits de l'Homme et de genre en y consacrant une composante à part entière. Cette composante, essentiellement inspirée et bâtie sur la politique sectorielle genre du Ministère de la Justice et son Plan d' Actions de 2008, a connu des résultats mitigés dus aux conséquences des crises politiques, sécuritaire et institutionnelle qu'a subies le Mali. Ces différentes crises ont entravé les appuis techniques et les financements en faveur des actions sensibles au genre.

La période post-crise 2012 qui avait très gravement détérioré l'offre de service public et hypothéqué la fonctionnalité de l'appareil judiciaire au Mali, a nécessité la construction d'un système judiciaire efficace qui inspire confiance pour assurer la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

Sous l'impulsion du Président de la République, le redressement de la justice est devenu le socle sur lequel le nouvel Etat du Mali se bâtira.

La réforme systémique de la justice ainsi prônée a engendré le contrat de transparence entre les membres de la famille judiciaire et les autres acteurs de la société dans le but de faciliter la saine distribution de la justice au bénéfice du peuple, la promotion du droit d'accès à la justice des femmes et des hommes et le respect des engagements pour une justice performante, crédible, responsable et indépendante.

Par ailleurs, de l'analyse des emplois du secteur de la justice, il un déséquilibre assez important quant à la représentativité entre les hommes et les femmes dans les corps de métier de la justice. Le nombre de femmes diminue en allant vers les échelons supérieurs : elles ne représentent que 7,5% des magistrats, 9,6% des effectifs des ordres professionnels. Par contre, elles sont plus nombreuses dans les échelons inférieurs où elles représentent 60,5% des auxiliaires de justice.

Répartition des magistrats par structures en 2013

Structure	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Cour suprême	29	82,9	6	17,1	35
Cour Constitutionnelle	2	50,0	2	50,0	4
Cours d'appel	301	94,1	19	5,9	320

Total Général	332	92,5	27	7,5	359
---------------	-----	------	----	-----	-----

Source : CPS Justice Rapport annuel_ 2013

Effectifs des ordres professionnels du secteur de la justice en 2013

Corps professionnels	Homme		Femme		Total
Avocats	281	91,8%	25	8,2%	306
Huissiers	68	95,8%	3	4,2%	71
Notaires	31	77,5%	9	22,5%	40
Commissaires- priseurs	17	77,3%	5	22,7%	22
Total General	397	90,4%	42	9,6%	439

Source : CPS Justice Rapport annuel_ 2013

Répartition des auxiliaires de justice

Auxiliaire de justice	Homme		Femme		Total
Greffiers en Chef	86	88,7%	11	11,3%	97
Greffiers	158	43,4%	206	56,6%	364
Secrétaires des greffes et parquets	19	9,3%	186	90,7%	205
Total General	263	39,5%	403	60,5%	666

Source : CPS Justice Rapport annuel_ 2013

2 - Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Mesures spécifiques réalisées

Afin de remédier à ces déséquilibres accrus au niveau des effectifs de personnel juridique et judiciaire et de corriger les disparités d'accès aux services publics et privés de la justice, des politiques, programmes et orientations ont été initiés par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et leur mise en œuvre a démarré.

En septembre 2008, la politique d'Égalité Femme-Homme du Ministère de la Justice fut adoptée. Cette politique est axée sur l'égalité en droit et dans les faits pour les femmes et les hommes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes et professions du système

judiciaire. Elle est assortie d'un Plan d'Actions et la mise en place d'un Comité Aviseur Genre dont une des missions est de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'appareil judiciaire.

Par ailleurs, le département de la justice abrite le Programme "Appui Conjoint des Nations Unies pour la Promotion des Droits de l'Homme (PDH)" dont le but est la promotion des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des femmes et des hommes.

Enfin, la Réforme Judiciaire en cours de définition et d'élaboration compte bien donner la part belle à la problématique des droits de l'Homme autant qu'aux questions juridiques et judiciaires stricto-sensu.

Les droits de l'Homme ont connu en 2013 une attention particulière par non seulement la tenue du Colloque sur la Justice Transitionnelle et la publication de multiples rapports nationaux et internationaux. A cet effet, le Mali a produit et présenté son Rapport 2012 sur la situation des droits humains à Genève.

Quant à la promotion du genre, les actions ont surtout concerné le milieu carcéral par la systématisation des quartiers séparés hommes/femmes/enfants.

Les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG :

- dans le cadre de la promotion et la protection des droits humains, le projet de politique nationale en matière de droits de l'Homme a été adapté au contexte actuel ;
- l'amélioration de l'accessibilité à la justice s'est traduite surtout par la mise en œuvre d'un système de communication et l'opérationnalité des Bureaux de l'Assistance Judiciaire;
- concernant l'amélioration de la prise en charge des violences basées sur le genre, le Fonds d'appui à la société civile en matière d'accès à la justice et aux droits de la personne a été lancé ;
- l'amélioration des conditions de détention avec la généralisation des quartiers ou cellules séparé(e)s.

b. Evaluation des activités du rapport genre 2015

Les activités genre-sensibles reprennent timidement au sein du Département.

En 2015, des actions significatives ont été menées dans ce sens, concernant la promotion et la protection des droits humains et du genre notamment grâce au Programme conjoint des Nations Unies, à savoir :

- participation à la réalisation des études sur le renforcement de la justice pénale au Mali et sur la réforme judiciaire et pénitentiaire.
- réalisation de l'étude relative à la situation de référence sur la connaissance des droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

S'agissant de l'opérationnalisation de la Politique Nationale d'Accessibilité à la Justice et observance des textes relatifs à la médiation civile et pénale, des efforts ont été consentis dans la mise en œuvre :

- une lettre circulaire du Ministre de la Justice a été envoyée à l'ensemble des premiers présidents des Cours d'Appel pour la désignation des médiateurs pénaux auprès de l'ensemble des juridictions de droit commun ;
- deux guides sur les procédures judiciaires et sur la protection de la femme et de l'enfant ont été élaborés et validés. Leur diffusion et leur vulgarisation dans cinq langues nationales sont en cours de réalisation ;
- De même, dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice au Mali (PAJM) financé par l'Union Européenne, un programme de mise en œuvre de bureaux d'assistance judiciaire a été élaboré et sera opérationnalisé dans l'ensemble du pays.

Toutefois, il faut souligner qu'une contribution annuelle de 100 millions de Francs CFA sur budget national a été dédiée à l'assistance judiciaire à l'occasion des Cours d'Assises dans les ressorts de Kayes, Bamako et Mopti et à l'assistance judiciaire obligatoire des mineurs.

Programme 1 : Administration Générale-Coordination et Contrôle

Objectif n°3 : Renforcer la promotion et la protection des droits humains et du genre						
Indicateurs de résultat	unité	Période			2015	
		2012	2013	2014	Prévision	Réalisation
3.1 Pourcentage des magistrats	%	-	-	-	40	0

3.2 Rapports annuels sur la situation des droits humains et la Revue documentaire disponibles (Gouvernement, CNDH, AMDH).	Nbre	2	3	0	3	2
--	------	---	---	---	---	---

Programme 2 : Elaboration de la Politique Juridique et Judiciaire de l'Etat, Gestion de la Carrière et Formation des Magistrats

Objectif n°1 : Améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services judiciaires.						
Indicateur de résultat	unité	Période			2015	
		2012	2013	2014	Prévision	Réalisation
1.3 Pourcentage des juridictions disposant d'un bureau d'accueil et d'orientation fonctionnel.	%	2,86	2,86	2,86	9	7,17

c. Planification et budgétisation des actions genre : Programme I : Administration Générale-
Coordination et Contrôle

**Programme 3 : Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de
l'Education Surveillée**

Objectif n°3 : Améliorer les conditions de détention de la population carcérale						
	Libellé	Référence	Cibles			
			2017	2018	2019	
1. Améliorer les conditions de détention de la population carcérale	<p>1.1 Valeur réelle de la ration alimentaire détenu/jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hommes - Femmes - Enfants 	2,86%	9%	15%	30%	<p>1.2.1 Formation des agents aux normes internationales en matière de détention</p> <p>1.2.2 Institutionnalisation de la semaine du détenu</p> <p>1.2.3 Amélioration des services de détention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation des surveillantes de prison; - Formation du personnel en Droits humains ; - Sensibilisation des femmes et des hommes détenu(e)s à leurs droits ; - Programme de réinsertion sociale pour les détenu(e)s.
2. Promouvoir la réinsertion sociale et professionnelle des détenus.	<p>2.1. Pourcentage des détenus hommes et femmes bénéficiant d'une formation professionnelle.</p>		7	10	15	<p>2.1.2 Formation professionnelle des détenus mineurs, des détenues femmes et des détenus hommes</p>
	<p>2.2 Pourcentage des détenus garçons et filles bénéficiant d'une scolarisation formelle et non formelle.</p>		50	80	100	<p>2.2.1 Alphabétisation des détenus hommes, de Bollé Femmes et de Bollé Mineurs.</p> <p>2.2.2 Formation scolaire de la population carcérale.</p>

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

1-Les enjeux- genre

Les enjeux dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sont relatifs à la coordination et au suivi du Plan d'action 2016-2018. Les mêmes constats faits en 2013 demeurent. En effet, les organes de suivi créés ne sont pas encore fonctionnels.

Par ailleurs, en dépit des progrès enregistrés depuis l'adoption de la Politique Nationale Genre en novembre 2010, le genre reste un champ de conquête, surtout au niveau des postes nominatifs et électifs. En effet, selon une étude réalisée par le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE), la situation des femmes dans les postes nominatifs de l'Administration Générale et des Collectivités Locales se présente comme suit : 10,55% en 2011, 11, 78% en 2012 et 11,67% en 2013. La situation n'est point reluisante au niveau des postes électifs car les femmes représentent moins de 10% des élus au sein de l'Assemblée Nationale.

Tableau 1.Hommes-Femmes aux postes de responsabilité (nominatifs et électifs 2014-2015)

Poste	2014			2015		
	H	F	%F	H	F	%F
Président de la République	1	0	0,0	1	0	0,00
Président de l'Assemblée Nationale	1	0	0,0	1	0	0,00

Députés	133	14	9,52	133	14	9,52
Conseillers Nationaux	69	6	8,0	68	7	9,33
Maires	695	8	1,0	695	8	1,14
Conseillers communaux	9 847	927	9,0	9 847	927	8,60

Source : CNDIFE

Compte tenu de la faible représentativité des femmes aux postes nominatifs et électifs, il est nécessaire d'appliquer la Loi N°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives est appliquée.

Tableau 2 : Représentativité des femmes aux instances nominatives des services publics dans les institutions de la République en 2015

Institution	Homme	Femme	% Femme
Présidence de la République	61	19	23,8
Primature	92	15	14,0
Assemblée Nationale	198	32	13,9
Cour Constitutionnelle	9	3	25,0
Cour Suprême	37	16	30,2
Haute Cour de Justice	20	2	9,1
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	100	10	9,1
Conseil Economique, Social et Culturel	90	20	18,2
Total	607	117	16,2

Source : CNDIFE_rapport sur la représentativité des femmes aux postes de responsabilité dans la l'Administration publique_2014

Tableau 3 : Représentativité des femmes aux instances nominatives des services publics par secteur en 2015

Unité : Nombre et pour cent

Secteur	Homme	Femme	% Femme
Développement rural	219	21	8,8
Justice	109	9	7,6
Affaires étrangères	220	31	12,4
Administration générale	584	22	3,6
Finances	286	33	10,3

Jeunesse, emploi, sports	162	38	19,0
Sécurité	131	13	9,0
Education	307	22	6,7
Santé, développement social et promotion de la famille	326	117	26,4
Total	2344	306	11,5

Source : CNDIFE_Rapport sur la représentativité des femmes aux postes de responsabilité dans la l'Administration publique_2014

2- Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Les mesures spécifiques

En adoptant en novembre 2010 la Politique Nationale Genre, le gouvernement du Mali marquait ainsi une avancée dans le respect des engagements pris pour la promotion de la femme. Depuis, les mesures en faveur de la femme se sont renforcées avec :

- la création du Conseil Supérieur Genre, du Fonds pour l'Autonomisation et l'Epanouissement de la Femme et de l'Enfant ;
- l'adoption de la stratégie nationale pour la participation et l'élection accrues des femmes. Elle visait à améliorer le niveau de représentativité des femmes dans les instances politiques nationales et à accroître le taux de participation des femmes aux élections générales ;
- la création du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) par la Loi n°12-05/AN- RM du 05 janvier 2012.

b. Evaluation des activités du rapport genre 2015

Programme 2 : Promotion de la femme

Objectifs 1. : Améliorer le statut social et économique de la femme						
Indicateur	Unité	Réalizations			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévision	Réalisation
1.1 : Pourcentage de femmes et d'hommes formés	%	-	105	22,84	65	80
1.2. Pourcentage de femmes appuyées dans les AGR	%	-	70	29,36	40	73
1.3. Pourcentage de femmes et filles victimes des VBG prises en charge	%	-	82	74, 16	90	30

Le statut socio-économique de la femme a été amélioré à travers la réalisation de certaines activités notamment :

- l'appui à 12 638 femmes dans les activités génératrices de revenu ;
- la prise en charge de 1918 dont 760 cas de complications liées à l'excision et 1158 pour les autres cas de violences basées sur le genre.

Objectif 2 : Promouvoir les droits sociaux, juridiques et politiques de la femme						
Indicateur	Unité	Réalizations			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévision	Réalisation
2.1. Pourcentage de femmes et d'hommes connaissant les droits des femmes	%		35,2	0	37	77
2.2. Pourcentage de femmes occupant des postes électifs	%		08,60	10	15	10
2.3. Pourcentage de femmes occupant des postes nominatifs	%		09,52	19	12	12

Enfin, dans le cadre du renforcement de la fonction socialisante de la famille, 1788 jeunes filles ont été informées et sensibilisées sur la parentalité, la santé de la reproduction et la planification familiale.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. Les Enjeux genre / Gaps à combler

Au Mali, les différentes politiques mises en œuvre mettent l'accent sur l'éducation en général et la promotion de la scolarisation des filles en particulier. Pour autant, la réduction des écarts de scolarisation entre filles et garçons demeure encore un défi majeur à relever. Le tableau ci-après donne un résumé des principaux indicateurs entre 2014 et 2015.

Tableau 1 : Principaux indicateurs de l'éducation

Indicateurs	2013-2014			2014-2015		
	Garçon	Filles	Total	Garçon	Filles	Total
Taux Brut d'Admission au 1 ^{er} cycle	65,7%	55,5%	60,5%	66,4%	57,1%	61,7%
Taux Brut d'Admission au 2 ^{ème} cycle	48,4%	36,1%	42,2%	40,9%	33,9%	37,4%
Taux Brut de Scolarisation au 1 ^{er} cycle	76,4%	64,0%	70,1%	74,8%	63,4%	69,0%
Taux Brut de Scolarisation au 2 ^{ème} cycle	57,7%	44,3%	50,9%	52,9%	42,8%	47,8%
Taux Brut d'Achèvement au 1 ^{er} cycle	52,7%	44,0%	48,3%	53,8%	45,7%	49,7%
Taux Brut d'Achèvement au 2 ^{ème} cycle	33,1%	24,7%	28,8%	32,0%	24,2%	28,1%

Quel que soit l'indicateur et le cycle (1^{er} et 2^{ème} cycle du fondamental), la disparité persiste entre filles et garçons en matière d'éducation. Les écarts entre filles et garçons, tant en termes d'accessibilité que d'achèvement du cycle fondamental, sont liés à un certain nombre de facteurs contraignants. Les enjeux concernent surtout la résolution de ces contraintes dont les principales sont :

En matière d'accès à l'enseignement fondamental :

- l'éloignement des écoles, en zone rurale, qui pénalise plus les filles que les garçons (écoles situées à plus de 5 Km de la résidence des enfants) ;
 - les pesanteurs sociales qui n'incitent pas à envoyer les filles à l'école surtout en milieu rural ;
 - l'insuffisance de structures d'accueil (inexistence souvent de cantines ou de latrines séparées pour les filles et les garçons) ;
 - l'insuffisance de salles de classe (double division ou double vacation et effectifs pléthoriques dans beaucoup de classes) ;
 - la faiblesse du pourcentage de femmes enseignantes (26,42 % seulement du personnel enseignant tenant une classe au premier cycle et 17,84 % au second cycle en 2004-2005) ;
- Par ailleurs, l'insécurité persistante au Nord depuis 2012, occasionnant le déplacement massif de nombreuses familles et la fermeture de certaines écoles, constitue un facteur majeur ayant contribué à creuser davantage l'écart entre les deux sexes. Ainsi, entre 2014 et 2015, le taux de scolarisation au 1^{er} cycle des garçons s'est détérioré en passant de 76,4% à 74,8%. Pour les filles, il a subi la même évolution en se situant à 63,4% en 2015, soit une baisse de 0,6 point par rapport à 2014.

En termes d'achèvement du cycle de l'enseignement fondamental :

- le mariage précoce ;
- le faible niveau de revenu des ménages qui limite la scolarisation des enfants (les ménages les plus pauvres scolarisent moins les filles) ;
- l'insuffisance de communication sur la scolarisation des filles ;

Avec l'effet combiné de la crise sécuritaire, notamment dans les régions du Nord, les taux d'achèvement ont connu une évolution contrastée entre 2014 et 2015, notamment au second cycle. Ainsi, sur cette période, le taux d'achèvement au second cycle a connu une baisse tant pour les garçons que pour les filles.

2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Mesures spécifiques

Le Ministère en charge de l'Education Nationale a mis en place différentes stratégies et mesures dans le but d'améliorer l'accès et les conditions en matière d'éducation des filles.

Au niveau de l'enseignement fondamental, les mesures portent notamment sur :

- la mise en place d'une politique nationale en matière de scolarisation des filles : les efforts au plan institutionnel (création d'une division à la place d'une cellule), au plan des actions de

sensibilisation, de formation et de montage de projets pilotes ont permis une amélioration de l'accès et du maintien des filles (TBS et TBA des filles).

- l'intégration dans les différents curricula de la question genre ;
- la mise en œuvre du programme d'urgence Education Pour Tous (EPT) qui vise entre autres, à accueillir les enfants déplacés, affectés et élargir le nombre de places d'élèves dans les premier et second cycles de l'enseignement fondamental dans les académies ciblées.
- les mesures incitatives comme la fourniture de matériels scolaires (livres de lecture, cahiers, calculatrices, etc.) aux filles qui ont une fréquentation mensuelle de 100 pour cent, pour accroître leur scolarisation et leur fréquentation scolaire ;
- l'amélioration de l'offre éducative par la mise en place d'une carte scolaire, une compétence transférée aux collectivités territoriales ;
- l'implication et la responsabilisation des collectivités territoriales dans la gestion du système éducatif ;
- la mise en place et le renforcement des capacités des comités de gestion scolaires (CGS) afin qu'ils soient les vecteurs de sensibilisation de la population ;
- la mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire ;
- le développement d'une stratégie de scolarisation accélérée/passerelle en direction des déscolarisés et non scolarisés.

Ces mesures mises en place visent à améliorer les principaux indicateurs sexo-spécifiques en matière d'éducation. Il s'agit de :

- **taux brut d'admission au fondamental 1^{er} cycle:** 57,1% pour les filles contre 61,7% pour les garçons en 2015 ;
- **taux brut d'admission au fondamental 2^{ème} cycle:** 33,9% pour les filles contre 37,4% pour les garçons en 2015 ;
- **le taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle :** 63,4% pour les filles contre 69% pour les garçons en 2015 ;
- **le taux brut de scolarisation au 2^{ème} cycle :** 42,8% pour les filles contre 47,8% pour les garçons en 2015 ;
- **le taux d'achèvement au 1^{er} cycle :** 45,7% pour les filles contre 49,7% pour les garçons en 2015 ;
- **le taux d'achèvement au 2^{ème} cycle :** 24,2% pour les filles contre 28,1% pour les garçons en 2015.

b. Evaluation des activités du rapport genre 2015

Durant l'année 2015, les efforts du Ministère en charge de l'éducation ont permis d'atteindre certains résultats malgré une situation économique et sécuritaire difficile dans le pays en général, et dans les régions du nord, en particulier.

Les principaux résultats, mesurés par des indicateurs de performance, se présentent par programme comme suit :

Programme 1 : Administration Générale

Objectif N°1 : Renforcer le dispositif de pilotage à travers le recentrage du travail des services centraux autour de leurs missions régaliennes de conception, de coordination, de contrôle et de suivi des politiques.						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalisations
1.1. Taux brut de Scolarisation au fondamental 1 (TBS)	%	76,1	71	70,1	72	69
1.2. Taux d'Achèvement (TA)	%	51,1	51,0	48,3	49,2	49,7

Programme 2 : Développement de l'Education de Base

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Développer une éducation de base de qualité pour tous.						
1. Ratio Élèves par Salle de Classe	Nombre	47,00	44,00	42	40	40
1. 2: Taux brut d'Admission	%	63,6	57,6	60,5	65,10	61,7
OBJECTIF N° 02 : Créer une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles pour réduire les disparités.						
2. 1. Taux de scolarisation des filles au fondamental 1	%	76,5	72,1	64	71,50	63,4

Programme 3 : Développement de l'Enseignement Secondaire Général

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire général.						
1.1. Taux de réussite au BAC	%	12,41		13,03%	16,24%	20

Programme 4 : Consolidation et Diversification de l'Enseignement Technique et Professionnel

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel						
1.1 Taux d'admission par examen	%	CAP	20,51	36,71	52,91	40
		BT	34,62	36,10	37,58	50
		BAC	34,45	31,99	17,33	20
OBJECTIF N° 03 : Améliorer l'accès des apprenants, y compris les filles, aux filières porteuses (Industrielles, agro-sylvo-pastorales)						
3.2 Proportion de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC	%	14,67	14,75	14,7	16	14,6

3. Planification et budgétisation des actions du genre

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au Ministère l'Education et de l'Alphabétisation, à travers trois programmes.

Programme 2 : Développement de l'Education de Base

Objectifs	Indicateurs					Activités 2017
	Libellé	Référence 2013	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif N°1 : Développer une éducation de base de qualité pour tous.	1.1 : Taux d'achèvement au fondamental 1	50,1	58,8	62,5	73,2	<p>1.1.1 Amélioration de la capacité d'accueil des infrastructures préscolaires et fondamentales</p> <p>1.1.2 Renforcement des capacités dans les structures d'éducation de base</p> <p>1.1.3. Généralisation progressive des curricula de l'éducation préscolaire, de l'enseignement fondamental, du non formel et de l'enseignement normal</p> <p>1.1.4. Vulgarisation et application du manuel de gestion des cantines scolaires</p>
	1.2 : Taux brut d'Admission au fondamental 1	65	68,2	73,3	76,8	<p>1.2.1. Création/construction de nouvelles cantines scolaires, réhabilitation des anciennes cantines, équipement et dotation en vivres de toutes les cantines scolaires</p> <p>1.2.2. Journée nationale de l'alimentation scolaire</p> <p>1.2.3. Installation de 200 écoles mobiles, ouverture de 100 Centres SSA/P et construction de 300 Ecoles à Classe Unique (ECU)</p> <p>1.2.4. Organisation de concertations régionales et du séminaire national de bilan programmation de l'alimentation scolaire</p>
	1.3 : Pourcentage (%) de néo alphabète produit	58,8	73,4	74,1	75,5	<p>1.3.1. Organisation du séminaire national de bilan programmation de l'Education Non Formelle</p> <p>1.3.2. Organisation du mois de la lutte contre l'analphabétisme</p> <p>1.3.3. Révision et élaboration des manuels et guides pour les structures d'Education Non</p>

Objectifs	Indicateurs					Activités 2017
	Libellé	Référence 2013	Cibles			
			2017	2018	2019	
						Formelles 1.3.4. Alphabétisation de 206 375 personnes 1.3.5. Développement de l'environnement lettré
Objectif N°2 Créer une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles.	2.1 Taux de scolarisation des filles au fondamental 1	69,7	79,1	81,6	88,7	2.1.1. Appui aux filles dans les filières scientifiques 2.1.2. Formation des enseignantes et administrateurs scolaires en genre 2.1.3. Renforcement des capacités des APE, CGS et AME à la sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles
	2.2. Pourcentage de femmes enseignantes au fondamental 1	32,6	35,1	36,3	37,0	2.2.1. Poursuite de la mise en application des recommandations de l'étude sur les motifs de la faible scolarisation des filles, sur les violences faites aux filles en milieu scolaire et sur les discriminations contre les enseignantes 2.2.2. Appui aux filles pour l'accès aux IFM 2.2.3. Appui aux rencontres semestrielles du comité national du cadre de concertation sur la SCOFI

Programme n° 3 : Développement de l'Enseignement Secondaire Général

Objectifs	Indicateurs					Activités 2017
	Libellé	Référence 2013	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire général.	1.1 Taux de réussite au BAC	13,03	27	31	33	1.1.1. Formation continue des professeurs, des inspecteurs et du personnel administratif de la DNESG, des AE, des établissements et de

						l'IGEN 1.1.2. Suivi de la réforme après évaluation et suivi pédagogique des professeurs 1.1.3. Acquisition d'équipements informatiques, acquisition de manuels scolaires et d'équipements pour les CDI, acquisition de matériels scientifiques pour les laboratoires et des équipements pour les salles polyvalentes, acquisition de moyens logistiques pour les inspections
--	--	--	--	--	--	--

Programme n°4 : Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Objectifs	Indicateurs				Activités 2017	
	Libellé	Référence 2013	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif N°3 : Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC)	3.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC	15	32	35	40	3.2.1. Elaboration et suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et de communication centré sur l'accès des filles aux filières porteuses

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1- LES ENJEUX GENRE

Au cours de ces dernières années, l'emploi s'est imposé comme une préoccupation centrale dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. **Le taux de chômage (au sens du BIT) est passé de 8,2 en 2014 à 9,6 en 2015.** En 2015, la quasi-intégralité des emplois était dans le secteur informel (96,4%). Une légère diminution a été constatée depuis 2014 où cette statistique atteignait (96,5%). Cette situation conduit désormais à considérer l'emploi comme un défi majeur des politiques nationales. C'est dans la perspective de relever ce défi, que le Mali s'est engagé dans une politique vigoureuse et volontariste afin de résoudre progressivement ses graves problèmes économiques et sociaux. A cet effet, un Document-cadre de politique nationale de l'emploi et son plan d'actions opérationnel 2015-2017 a été examinée et adoptée en Conseil des ministres le 18 mars 2015. **Son objectif global est d'accroître les opportunités d'emplois décents.** Il intègre les orientations nationales en matière de développement de richesses stimulé par une croissance économique équilibrée d'ici l'horizon 2018, porteuse de création d'emplois massifs et durables, en faveur notamment des jeunes et des femmes dans tous les secteurs d'activités. Les tableaux ci-dessous donnent l'évolution du taux de chômage par sexe et la situation des types d'emploi par secteur et par sexe en 2015.

Tableau1 : Evolution du taux de chômage de la population selon le sexe de 2010 à 2015

Unité : Pour cent

Année \ Sexe	2010	2011	2013	2014	2015
Féminin	11,41	21,90	15,10	15,80	15,9
Masculin	6,19	8,50	7,20	5,40	7,9
Total	8,31	10,50	10,80	10,30	10,3

Source : INSTAT Rapport Analyse EMOP_2014/2015

Le taux de chômage s'est détérioré de 2013 à 2015 en passant de **15,10 à 15,90 %**. Cette situation touche beaucoup plus les femmes dont le taux (**7,9 %**) représente à peu près le double de celui des hommes (**15,9 %**).

Tableau 2 : Nombre total d'emplois par secteur et par sexe en 2015

Sexe Secteurs	Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%
Public	25 583	75,1	3 674	10,8
Privé	20 108	80,8	4 788	19,2
Total	45 691	77,5	8 462	14,4

Source : DNE Rapport d'activités 2015

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, nous avons noté la création de 58 967 emplois dans le secteur formel répartis en 24 896 emplois privés (soit 42,22%) et 34 071 emplois publics (soit 57,78%). Les emplois occupés par les hommes représentent 45 691 (**soit 77,49%**) de l'ensemble contre 8 462 (**soit 14,35%**) pour les femmes et 4 814 (soit 8,16%) de non précisés. **Par ailleurs, on constate que les emplois privés sont occupés essentiellement par des hommes environ 20 108 hommes (soit 80,77% sur l'ensemble).**

De même, une analyse des emplois privés occupés par les diplômés montre la même tendance. On constate que les emplois créés sont majoritairement (à 90%) occupés par des diplômés hommes comme récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Source : Rapport annuel 2015 de la DNE

Les créations d'emplois ont concerné l'ensemble des branches d'activités. Plus de 50% des emplois ont été créés dans le secteur des services fournis aux collectivités et services sociaux et services personnels 2 367 (soit **18 %**). Ce secteur est suivi par celui des banques et assurances affaire immobilière, service fournis aux entreprises qui a enregistré 3 886 (soit **16,18%**) de créations d'emplois. La branche électricité/eau a enregistré le plus bas nombre d'emplois, 187 (soit **0,78%** de l'ensemble). Dans ces trois branches on remarque que les femmes sont surtout nombreuses dans les services fournis aux collectivités et services sociaux et services personnels et banques et assurances affaire immobilière. **Cependant, force est de constater que dans l'ensemble des branches d'activités, le nombre de femmes (3 021, soit 12,13% restent inférieur à celui des hommes (12 223, soit 49,09%).** Le tableau ci-après donne les détails de cette répartition.

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Des efforts importants sont en train d'être menés en matière d'emploi et de formation professionnelle pour réduire les disparités. Ces mesures visent à :

- réduire le taux de chômage des femmes qui est de 15,8% contre 5,4% pour les hommes en 2014 ;
- promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;
- développer des programmes de volontariat pour promouvoir l'emploi des jeunes ;
- tenir compte des besoins de formation des femmes dans le développement des programmes de formation professionnelle ;
- promouvoir l'accès des femmes à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage ;
- développer des programmes de formation professionnelle dans les filières porteuses pour les femmes ;
- développer des stratégies pour augmenter le taux d'admission des femmes aux examens de fin d'apprentissage ;
- étendre la formation par apprentissage au secteur non formel dans lequel évolue beaucoup de femmes ;
- développer des programmes de formation professionnelle en direction du monde rural et spécifiquement les femmes.

Les mesures spécifiques

Elles ont porté sur :

- a. la formation professionnelle, (i) cinq (5) Centres de Formation Professionnelle ont été construits et équipés dans la région de Ségou et le cercle de Yorosso (Tominian, Yangasso, Yorosso, Kimparana, et Saye) avec l'appui financier de la coopération Luxembourgeoise à travers le PAFIP ; (ii) le centre de formation professionnelle de Missabougou a fait l'objet d'extension à de nouvelles filières (Mécanique des engins à deux roues, Aviculture, Maraîchage, Electrification rurale et Pisciculture) et d'équipement pour les formations en électrification rurale et mécanique des engins à deux roues ; (iii) le centre de Badougou Djoliba a été équipé en maraîchage, en construction métallique et en mécanique auto.

L'Apprentissage des jeunes déscolarisés et non scolarisés, à travers les formations modulaire, qualifiante et par apprentissage ont concerné 10 914 jeunes dont 1980 filles avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

- b. Le Projet de développement des compétences et emploi des jeunes (PROCEJ) vise à améliorer l'éducation et la formation pour l'employabilité et les possibilités d'emplois créés par le secteur privé. Il a réalisé (i) les études de dimensionnement de quatre (04) instituts de formations professionnelles correspondant aux principales filières prioritaires pour le projet. Il s'agit de de l'IFPI de Kayes (filière domaine des mines), l'IFSAB de Banankabougou (filière BTP), l'IFP de Ségou (filière Agroalimentaire) et le CFP de Missabougou (filières BTP et agroalimentaire); (ii) l'organisation de deux ateliers d'information et d'appropriation de le manuel des procédures de gestion du fonds compétitif; (iii) l'organisation de la formation de type dual pour 118 jeunes dont 861 ont réussi (parmi lesquels 82,89% sont des hommes et 17,11% de sont des femmes) ;
- c. Dans le cadre de l'apprentissage de type dual les jeunes du secteur informel se sont inscrits dans huit (08) filières de formation : coupe et couture, construction métallique, coiffure esthétique, électronique, climatisation froid, mécanique engins à deux roues, menuiserie bois et mécatronique.

2- Evaluation des activités genre 2015

Au titre de l'année 2015, la dotation des programmes du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle s'élève à 7 701 491 050 FCFA dont 6 177 794 230 FCFA (soit 80%) pour les investissements. Le budget du secteur a été exécuté à hauteur 7 233 597 238 FCFA, soit un taux d'exécution de 93,92%. Malgré cette performance, force est de constater que la part du budget consacré au genre reste toujours un défi pour les départements ministériels.

OBJECTIF 3 : Généraliser la Promotion de l'emploi au niveau local en tenant compte des spécificités régionales en privilégiant le recours à la haute intensité de main d'œuvre (HIMO).						
INDICATEURS DE RESULTATS	Unité de mesure	Réalizations			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévision 2015	Réalisation 2015
3.1 : Proportion de personnes (femmes) formées aux techniques HIMO installée	%	-	6,85 (5)	-	55 (5 de femmes)	65(20de femmes)
3.2 : Proportion des infrastructures aménagées, exploitées.	%	-	100 dont 40% exploités par les femmes	-	90 (Au moins 10% exploitées par les femmes)	100 (55 de femmes)

3- Planification et budgétisation des actions Genre 2016

Dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, les actions en genre seront mises en œuvre à travers le programmes 3 du Département.

Programme 2 : Formation professionnelle

Objectif	Indicateurs						Activités 2016
	Libellé	Réf	Cibles				
		2015	2016	2017	2018	2019	
Améliorer l'accès à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage	1.3 Taux de formation des femmes	30,9	35	40	45	50	1.3.1 Développement des filières porteuses en relation avec les activités féminines

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

1- Les enjeux genre

Les efforts déployés par le Gouvernement du Mali avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ont permis d'améliorer significativement l'état de santé de la mère et de l'enfant.

Ainsi, ¹ le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 191‰ en 2006 à 98‰ en 2012, le taux de mortalité infantile est passé de 96‰ en 2006 à 58‰ en 2012 et le taux de mortalité maternelle est passé de 464 à 460 pour 100.000 naissances vivantes entre 2006 et 2012.

Pour autant, sans une action vigoureuse et courageuse, les tendances observées ne permettraient pas d'atteindre la cible OMD relative à la réduction de deux tiers du taux de mortalité infantile, même dans un horizon plus lointain.

En matière de santé, les enjeux concernent essentiellement la poursuite de l'Objectif de Développement Durable (ODD3) à savoir « **Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge** ». Il s'agit, pour ce faire, d'améliorer principalement la santé des mères et des enfants, lutter contre les épidémies, d'assurer la sécurité routière et l'accès aux soins de santé de qualité.

Aussi, de nombreux défis restent à relever dans le domaine de la santé comme attesté par le tableau ci-après :

Tableau 1 : Evolution récente de quelques indicateurs du secteur de la santé

Indicateurs	2014	2015
Nombre de CSCOM fonctionnels	1207	1240
PMA < 5 Km (%)	57	58
PMA < 15 Km (%)	87	87
Fréquentation (NC/Hbts/An)	0,36	0,41
Consultations Périnatales (%)	76	75
Accouchements Assistés (%)	58	57
Evolution du nombre de césarienne au Mali	21789	22413
Penta3 <12mois (%)	97	91
Taux d'utilisation des services PF (%)	10,19	8,86

Source : SLIS 2015 version provisoire.

Il ressort que les indicateurs de santé n'ont pas affiché une évolution significative entre 2014 et 2015 à l'exception du nombre de CSCOM fonctionnels qui a augmenté d'environ 3% et du

¹ EDS II (1996), EDS III (2001), EDS IV (2006), EDS V (2012).

nombre de cas de césarienne (21789 en 2014 contre 22413 en 2015). Le PMA inférieur à 5Km n'a augmenté que de 1point tandis que le PMA inférieur à15 Km est resté stationnaire (87%). Le taux d'accouchement assisté et le taux d'utilisation des services PF sont en baisse.

Les stratégies de réductions des inégalités liées au genre

a. Les mesures spécifiques

Les stratégies ou meures de réduction des inégalités genre en matière de santé s'inscrivent, en général, dans le cadre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS 2014-2023) et plus particulièrement dans sa tranche quinquennal 2014-2018.

Les mesures envisagées par le Ministère en charge de la santé visent à améliorer les indicateurs de santé particulièrement chez la mère et l'enfant.

Pour ce faire, les principaux objectifs chiffrés sont les suivants :

- réduire le ratio de mortalité maternelle de 460 à 146 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale de 46 à 20 pour 1 000 naissances vivantes d'ici 2017 ;
- rendre disponibles et accessibles les soins obstétricaux et néonataux essentiels dans 100% des structures offrant les services de SR d'ici 2017 ;
- augmenter la disponibilité et l'accessibilité des SONUB de qualité de 36% à 60% des CSCom et des SONUC de qualité dans 100% des structures de référence (CSRéf, EPH) d'ici 2017 ;
- augmenter la prévalence contraceptive de 10% à 20% en 2017;
- renforcer les capacités des individus, des familles, de la communauté et des collectivités pour l'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans 80% des villages en 2017.

En vue de l'atteinte des objectifs susvisés, les mesures ou stratégies spécifiques sont :

- renforcer l'accès aux soins prénataux et l'assistance à l'accouchement ;
- renforcer le système de référence évacuation ;
- repositionner la planification familiale dans les activités de la SR ;
- préconiser des mesures efficaces visant à éradiquer les violences faites aux femmes et aux enfants ;
- lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.
- renforcer le plateau technique des structures de prise en charge des urgences obstétricales et néonatales (maternités, blocs opératoires, salle de réanimation de la mère, espaces de réanimation du nouveau-né, banque de sang);

- améliorer le système de communication pour la référence/évacuation (RAC/téléphonie mobile, moyens de transport pour les urgences, ...) en prenant en compte le déplacement du village vers le CSCOM ;
- communiquer sur la politique et la législation relatives à la santé de la reproduction auprès des OSC et des communautés ;
- rendre disponible en permanence les méthodes contraceptives de longue durée dans les CSCOM;
- Poursuivre l'extension des expériences novatrices en matière de PF à l'ensemble des districts sanitaires.

a- Evaluation des actions genre 2015

Durant l'année 2015, les efforts du Ministère en charge de la santé ont permis d'atteindre certains résultats dont les principaux résultats, mesurés par des indicateurs de performance, se présentent par programme comme suit :

Programme 2 : Extension de la couverture et amélioration de la qualité des services de santé, prévention et lutte contre la maladie

Objectif N°1 : Améliorer l'accessibilité des populations à un PMA de qualité (centre fixe, stratégie avancée, stratégie ménage et stratégie mobile)						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalisations
1.1 Proportion de population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé	%	56	56	58	59	63
OBJECTIF N°2 : Améliorer la qualité des services de santé, augmenter la demande et lutter contre la maladie						
2.1. Taux de mortalité spécifiques dû à la méningite ;	%	1,3	2,49	0,97	0,95	1,49
2.2. Taux de couverture en Penta 3	%	88	92,8	≥90	≥90	92
2.3. Taux d'utilisation de la consultation curative	Contact/an	0,31	0,28	0,30	0,32	0,40
Objectif N°3 : Améliorer la santé de la mère et de l'enfant.						
3.1. Taux de femmes enceintes ayant bénéficié les 3 CPN (y compris la prévention du paludisme, de l'anémie, du VIH, et la vaccination VAT)	%	28	38	40	42	38

Objectif N°1 : Améliorer l'accessibilité des populations à un PMA de qualité (centre fixe, stratégie avancée, stratégie ménage et stratégie mobile)

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalisations
3.2 Taux de réalisation de la césarienne	%	2,4	2,3	3,0	3,2	2,6
3.3. Proportion d'enfants de 6 à 59 mois guéri de la malnutrition aigüe sévère	%	42,23	67	69	71	88

b- Planification et budgétisation des actions du genre

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au Ministère de la santé et de l'hygiène publique, à travers les programmes suivants :

Programme 2 : Soins de santé primaire et lutte contre les maladies

Objectifs	Indicateurs					Activités 2017
	Libellé	Référence 2015	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile	1.1 Taux d'accouchements assistés	57	65	67	69	1.1.1 Former les prestataires en PNP SR 1.1.2. Recruter le personnel qualifié 1.1.3. Renforcer les établissements en équipements et matériels 1.1.4. Réaliser les monitorages semestriels des activités SMNI en intégrant les nouveaux aspects (SENN, GATPA, FO)
	1.2. Taux de prévalence contraceptif	13,17	14,89	16,89	18,89	1.2.1. Disséminer le plan d'action national de la Planification Familiale (PF) 2014-2018 1.2.2. Rendre disponible des produits contraceptifs dans les établissements de

Objectifs	Indicateurs					Activités 2017
	Libellé	Référence 2015	Cibles			
			2017	2018	2019	
						santé et dans la communauté 1.2.3 Former les prestataires sur les méthodes de longue durée 1.2.4. Organiser la campagne PF
	1.3. Taux de malnutrition aigüe sévère (6-59mois)	2,8	0,5	0,5	0,5	1.3.1 Organiser des éditions SIAN 1.3.2 Rendre disponible des intrants nutrition (Vitamine A, Albendazole, Plumpy sup...) pour la prise en charge des carences en micronutriment à travers la routine 1.3.3 Renforcer les activités de l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) communautaire (mise en place de groupe de soutien, Formation et suivi) 1.3.4. Organiser des campagnes de dépistage communautaire de la malnutrition
Objectif 2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et les handicaps liés aux maladies -non transmissibles	2.1. Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires	52,47	20	10	5	2 .1.1Organiser les campagnes de chimio prévention du paludisme saisonnier chez les enfants de 3 à 59 mois 2.1.2 Rendre disponible des intrants paludisme (MILD, kits palu grave et simple, SP,

Objectifs	Indicateurs					Activités 2017
	Libellé	Référence 2015	Cibles			
			2017	2018	2019	
						<p>TDR, GE/FM...)</p> <p>2.1.3 Former et recycler les prestataires sur le protocole révisé de prise en charge du paludisme</p> <p>2.1.4 Renforcer les activités de recherche/suivi & évaluation (revues, supervision, monitoring, enquêtes...)</p>
	2.2. Taux de couverture vaccinale enfants moins d'1 an en Penta3	91	≥90	≥90	≥90	<p>2.2.1. Doter les établissements de santé en vaccins et chaînes du froid.</p> <p>2.2.2 Organiser des séances de vaccination de routine en centres fixes, en stratégies avancée et mobile</p> <p>2.2.3 Doter les établissements de santé en moyens logistiques roulants adaptés</p> <p>2.2.5 Former les prestataires sur le PEV de routine et surveillance épidémiologique.</p>

MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

1-Les enjeux –genre

Les grands défis sont relatifs à la recherche de solutions aux causes et aux conséquences du faible niveau de développement humain qui entravent l'épanouissement des personnes (femmes et hommes). Concrètement, il s'agit de la prise en charge de la scolarisation des enfants handicapés par sexe, des personnes démunies (enfants handicapés, femmes démunies seules chargées de famille) et de la promotion de la protection sociale.

Malgré les efforts fournis en matière d'accès des femmes et des filles aux infrastructures-sociales économiques de base et à la prise en compte du budget des programmes affectés aux financements du genre des défis demeurent.

Il faut noter que des disparités subsistent entre Hommes / femmes et garçons/filles au niveau du département en matière de réinsertion de groupes cibles qu'il conviendrait de corriger en accordant des financements conséquents au secteur.

3.6.2 Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Les mesures spécifiques

Face à ces défis, le Ministère de la Solidarité de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord a élaboré et mis en œuvre un certain nombre de projets :

- le Projet d'Appui aux Communautés Rurales (PACR) ;
- le Projet d'Appui au Développement Economique Communautaire (PADEC) ;
- le Projet de Réduction de la Pauvreté dans la Région de Mopti (PRPRM) en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales.

A cela, il faut ajouter la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Régime d'Assistance Médicale(RAMED).

b. Situation Genre dans le Secteur 2015 :

Le ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord est issu de la scission en 2000 du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Il a pour mission fondamentale l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, du développement humain durable, de l'action sociale et de la protection sociale, de la promotion des personnes âgées. Dans tous ces domaines, les programmes et les projets mis en œuvre ciblent de façon particulière les femmes et les filles.

Programme 2 : Renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion.

Objectif n° 1 : Promouvoir l'intégration socio-économique des catégories sociales vulnérables ;						
INDICATEURS DE RESULTATS	Unité	Réalizations			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévision	Réalisation
1.1: Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillages ;	%	1,29	88,81	43,19	100	56,97
1.3 : Pourcentage des femmes démunies seules chargées de famille ayant bénéficié d'AGR	%	0	11,25	39,17	14,36	13,84

a. Planification et budgétisation des actions genres Programmation 2017, 2018 et 2019

Programme 2 : Renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion

Objectif 1 : Promouvoir l'intégration socio-économique des catégories sociales vulnérables						
Indicateurs	Unité	référence	Cible			Activités 2015
		2016	2017	2018	2019	
1.1 : Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillages	%	100	100	100	100	1.1.1 Renforcement de la capacité de production en appareillages et autres aides techniques ;
						1.1.2 Correction des pieds bots et appareillage de 200 personnes handicapées y compris les victimes de la crise du nord ;
						1.1.3 Détection précoce des cas de handicap au niveau des écoles et les maternels dans le cadre du Programme RBC ;
1.2 : Nombre d'études et recherche réalisées sur les phénomènes du vieillissement	%	100	100	100	100	1.2.1 Réalisation de consultations médicales gratuites des personnes âgées ;
						1.2.2 Réalisation de quatre (04) études et recherches des problèmes socio-sanitaire, économiques et de protection du patrimoine

						scientifique des personnes âgées ;
1.3 : Pourcentage de personnes rééduquées	%	50	85	86	87	1.3.1 Renforcement de la capacité des kinésithérapeutes et autres praticiens à réaliser des séances de rééducation ;
						1.3.2 Information et Sensibilisation de la population sur les services de rééducation.

Objectif 2 : Renforcer l'action Humanitaire						
Indicateurs	Unité	Réf.	Cible			Activités 2015
		2016	2017	2018	2019	
2.1 : Pourcentage d'activités génératrices de revenus (AGR) financées au profit des personnes déplacées et la population d'accueil vulnérables	%	85	90	95	97	2.1.1 Financement et suivi d'AGR au profit des groupements et associations des personnes déplacées
2.2 : Pourcentage de personnes en détresse victimes de catastrophe suivies ;		80	90	95	100	2.2.1. Appui aux personnes victimes de catastrophe ;
2.3 : pourcentage de personnes en détresse déplacées retournées	%	90	90	95	98	2.3.1. Réalisation des actions de développement sur les sites de retour des déplacés ;

Programme 4 : Lutte contre la pauvreté

Le premier objectif de ce programme contribue à la mise en œuvre de la PNG et visent à améliorer l'accès des femmes aux micros crédits.

Objectifs Spécifiques :

Réduire la pauvreté des groupes vulnérables dans les communautés rurales et urbaines.

INDICATEURS	UNITE	Réf.	CIBLE				Activités 2015
		2016	2017	2018	2019		
1.1. Pourcentage d'infrastructures socio collectives et productives réalisées ;	%	11	30	20	20	1.1.1. Réalisation d'infrastructures socio collectives et productives ;	
2.1. Nombre d'études sur le DHD et la pauvreté réalisées	%	3	3	3	3	2.1.1. Réalisation d'études thématiques sur la pauvreté et le développement humain durable (ODHD).	

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

1. Les enjeux -genre

Globalement il s'agit d'éliminer les contraintes qui nuisent au bien-être social et économique de la femme et de la fille à travers, entre autres, l'accès à un logement décent et des titres de propriété au moment des travaux de réhabilitation ou de recasement, la sécurisation foncière, l'accès de la femme à la terre et la prise en compte des femmes chefs de ménage, veuves, divorcées ou mariées dans l'attribution des logements sociaux.

Les Stratégies de réduction d'inégalités liées au genre

Les mesures ou stratégies spécifiques

- Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a initié et mis en œuvre un vaste programme de construction de logements sociaux. Il a aussi initié d'autres projets comme : le Projet «Villes du Mali sans Bidonvilles » et le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM).

Concernant le 1^{er} Projet, des actions ont été menées dans quatorze (14) villes du Mali. Dans ces villes le pourcentage de femmes est estimé à 70% des populations de ces localités. Dans ces Bidonvilles où les conditions de vie et de travail sont très pénibles pour les femmes et leurs enfants, des activités ont été menées pour les sensibiliser et les appuyer à accéder à des titres de propriété au moment des travaux de réhabilitation ou de recasement.

Le 4^{ème} Projet Urbain du Mali est déjà en avance en ce qui concerne la prise en compte des femmes. Pour tous les appuis apportés aux collectivités par ce projet, le taux de 50,4% de femmes bénéficiant des avantages est fixé comme indicateur de performance.

a-Evaluation des activités genre

La PNG est mise en œuvre par le Ministère de l'habitat et de l'Urbanisme à travers son programme budgétaire N°2 : « développement harmonieux des villes et réhabilitation des quartiers précaires ». L'objectif est de faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un grand nombre de personnes.

Compte tenu des difficultés liées aux financements de l'habitat, dû d'une part à la faiblesse des moyens financiers de l'état, et d'autre part à la réticence par les banques d'investir dans le financement à long terme, cet objectif n'a pas connu une amélioration significative.

PROGRAMME N°2 : DEVELOPPEMENT ET REGLEMENTATION DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

OBJECTIF N°1 : Faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes						
INDICATEURS	UNITE	PERIODE			2015	
		2012	2013	2014	Prévision	Réalisation
1.1 : Taux de satisfaction des besoins en logements sociaux	%	-	-	14	16	14
1.2 : Pourcentage de femmes bénéficiaires de logements sociaux	%	-	-	47	47	15
OBJECTIF N° 2 : Faciliter l'adhésion des femmes aux coopératives d'habitat						
INDICATEURS	UNITE	PERIODE			2015	
		2012	2013	2014	Prévision	Réalisation
2.1 : Pourcentage de coopérative d'habitat créées par les femmes par rapport au total de coopératives	%	0,4	1,1	1,3	1,6	0

b- planification et budgétisation des actions genre

Les activités genres du département relèvent de l'objectif 3 du programme 2 qui vise à augmenter le nombre de femmes ayant accès aux logements sociaux par l'organisation des femmes en coopératives, la définition d'un quota pour les femmes dans le cadre de la distribution des logements sociaux et la sensibilisation des femmes pour leur adhésion aux coopératives d'habitat.

En conclusion, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme continue d'accorder une place privilégiée aux femmes dans l'acquisition des logements sociaux.

Programme 2 : Développement harmonieux des villes et réhabilitation des quartiers précaires

Objectif	Indicateurs						Activité2016
	Libellé	Réf	Cibles				
		2015	2016	2017	2018	2019	
Faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes	3.3 Pourcentage de femmes bénéficiaires de logements sociaux	38%	47%	40%	40%	40%	3.3.1 Evaluation de l'impact du genre dans le processus d'attribution de logements sociaux;

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

1-Les enjeux –genre

L'un des défis du développement équitable et durable est l'accès au service de l'énergie en vue d'alléger la charge de travail des femmes et d'améliorer leur revenu.

En dehors du besoin universel d'accéder à l'éclairage moderne, les femmes en milieu rural et péri- urbain ont des besoins énergétiques spécifiques pour :

- l'allègement des tâches domestiques (décorticage et mouture des céréales, broyage de karité, exhaure de l'eau, irrigation, etc.);
- la modernisation/ développement d'activités génératrices de revenu;
- la facilité d'accès aux soins modernes de santé et à l'éducation.

Ainsi, l'installation des plateformes multifonctionnelles et des projets à candidatures spontanées d'électrification rurale permet d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers les moulins et décortiqueuses, par l'allègement des tâches quotidiennes, la production de biocarburant au niveau local qui occasionne des activités génératrices de revenus pour les femmes, notamment la fabrication du savon.

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Les mesures spécifiques

Les principaux programmes et projets qui ciblent les défis en matière de genre au niveau du Département sont :

- le Projet Energie Domestique et Accès aux Services de Base en milieu rural et périurbain (PEDASB) ;
- le Projet Promotion des Energies Nouvelles et Renouvelables pour l'Avancement des Femmes « PENRAF » ;
- le Projet Electrification Villageoise par systèmes d'Energie Solaire Phase 2 « PEVES » ;
- le Programme Sectoriel Eau Assainissement - PROSEA.

Les objectifs du ministère de l'Energie pour relever les défis futurs cadrent bien avec ceux du projet de politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie et son plan de mise en œuvre à savoir :

- Objectif stratégique 1 : parvenir à la compréhension généralisée des considérations énergétiques et de genre à tous les niveaux de la société ;
- Objectif stratégique 2 : veiller à ce que toutes les politiques, programmes et initiatives énergétiques soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientées vers la lutte

contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touchent de façon différentielle les hommes et femmes ;

- Objectif stratégique 3 : Accroître la participation du secteur public féminin dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision ;
- Objectif stratégique 4 : veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans les domaines liés à l'énergie dans le secteur public et privé ;
- Objectif stratégique 5 : Etablir et maintenir un suivi sensible au genre, la responsabilisation et l'examen cadre pour les objectifs 1-4.

a-Evaluation des activités genre 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG, l'objectif assigné au Ministère de l'Energie est la satisfaction des besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût. Cet objectif s'exécute dans le cadre de la mise en œuvre du **programme 2 : « Développement des ressources énergétiques »**.

Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 34,89% en 2014 à 36% en 2015 sans pour autant atteindre l'objectif visé qui était de 37,9%.

En milieu urbain, le taux d'accès a connu une augmentation de près de 9 points de pourcentage en passant de 71,2% en 2014 à 80% en 2015 contre un objectif dépassé de 0,6%. En milieu rural, le taux d'accès à l'électricité est en légère baisse passant de 17,39% en 2014 à 16,57% en 2015.

La part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique est en régression en passant de 8% en 2014 à 3,9% en 2015.

La consommation du gaz butane est passée de 8,79% en 2014 à 9,34% en 2015.

Ci-dessous les actions genre du Ministère de l'Energie réalisées en 2015.

Programme 2 : Développement des ressources énergétiques

Objectif1: Satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût						
Indicateurs de résultats	Unité	Réalizations			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	réalizations
1.1 Taux d'accès à l'électricité au niveau national, urbain et rural	%					
National		31,74	32,43	34,89	37,9	36
Urbain		68	67	71,2	72,4	80
Rural		17,78	17,19	17,39	21	16,57
1.2 taux de progression de nouvelles abonnées AMADAER		-67,8	-97,6	-	-2	3,12
1.3 nombre de nouvelles localités raccordées au réseau interconnecté	-	-	0	2	2	
OBJECTIF 2 : Promouvoir les énergies renouvelables et de substitution						
Indicateurs de résultats	Unité	Réalizations			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	PREVISIONS	REALISATIONS
2.1 taux de déploiement des énergies renouvelables	%	5	6	8	10	3,9
2.2 Taux d'accroissement de la consommation du gaz butane	%	14,62	9,7	8,79	30	9,34

Il est à signaler que la satisfaction des besoins énergétiques du pays se poursuit.

Le taux d'accès à l'électricité en milieu rural n'a pu être réalisé à hauteur de souhait en raison du retard dans les investissements.

b- planification et budgétisation des actions genre

Les actions en faveur du genre sont mises en œuvre par le programme2 : « Développement des ressources énergétiques».

Il s'agit de :

- satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité et à moindre coût :

- assurer la promotion des énergies nouvelles et renouvelables par la vulgarisation et la subvention des foyers améliorés, la sensibilisation pour une meilleure utilisation du gaz butane, de l'énergie solaire et du charbon amélioré.

Programme 2 : Développement des ressources énergétiques

Objectifs	Indicateurs					Activités 2016
	LIBELLE	Réf 2016	CIBLES			
			2017	2018	2019	
1. Satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût	1.1. Taux d'accès à l'électricité au niveau national, urbain et rural	national : 38	40	44	49	1.1.1. Renforcement et extension du réseau de transport et de distribution (Développement du réseau 225 kV, 33 kV, 90 kV....) d'énergie électrique
		urbain : 83	86	89	93	1.1.2. Poursuite du renforcement des capacités de production (Centrales hydroélectriques, Centrales Solaires) du réseau Interconnecté et des Centres Isolés.
		rural : 23	25,62	31,23	38,67	1.1.3. Poursuite du raccordement des Centres Isolés au Réseau Interconnecté
2. promouvoir les énergies renouvelables et de substitution	2.1. Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (puissance électrique installée)	5	10	17	19	2.1.1. Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement des ENR et du plan d'actions y annexé ;
						2.1.2. Poursuite du transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation en matière de fabrication et d'entretien d'équipements d'ENR ;
						2.1.3. Poursuite des installations d'équipements solaires, éoliens et de bio - énergie en milieu rural et péri - urbain ;
2.2. Taux d'accroissement de la consommation du gaz butane	35	15	20	20	2.2.1. Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions gaz butane	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

1-Les enjeux- genre

La population malienne, dans sa composante féminine, rencontre un certain nombre de difficultés dans le cadre de l'accès des femmes à terre.

Selon les résultats de l'Enquête Agricole de Conjoncture 2014-2015, sur un total de 3 216 337 propriétaires de parcelles, seul 454 085 (14%) parcelles agricoles appartiennent aux femmes contre 86% pour les hommes. Les hommes propriétaires de parcelles ont en moyenne 1,7 ha contre 0,6 ha pour les femmes.

En ce qui concerne le faible taux d'attribution des terres aménagées aux femmes, plusieurs facteurs sont en causes dont entre, autres :

- le poids de la tradition (l'homme est le chef de ménage) ;
- l'occupation de la femme en milieu rural (travaux ménagers, 90% du temps consacrés) ;
- le faible revenu (la mise en valeur de ces terres demande des investissements hors porté des femmes), etc.

En 2015, le Gouvernement du Mali a réparti 887 tracteurs entre des producteurs de 6 régions. A la seule région de Sikasso est attribué les 55,69%, soit 494 tracteurs. Il est suivi par la région de Koulikoro 20,52%.

La proportion des femmes ayant bénéficié cette attribution est très faible. Elles sont au total 29 femmes (3,27%) dont plus des 2/3 se trouvent dans la région de Koulikoro (17 femmes). Sur les 494 tracteurs répartis dans la région de Sikasso, seules 5 femmes ont été pourvu soit 1,01%. Cette répartition nous interpelle par rapport à l'accès des femmes aux équipements motorisés, ceci reste encore très timide en 2015, seuls 29/887 tracteurs attribués aux femmes, dont plus de la moitié a été revenus à celles de la région de Koulikoro.

Aussi, entre 2014 et 2015, le nombre d'exploitants ayant accès au crédit n'a pratiquement pas évolué par rapport à la campagne 2013-14. Seulement, 6% des femmes ont accès au crédit.

Quant aux sous-secteurs élevage et pêche, les défis à relever sont relatifs :

- au manque d'éducation et de professionnalisme ;
- au manque de crédits et d'équipements de production ;
- à la faible possession du cheptel par les femmes (9%)
- à la faible possession du gros bétail par les femmes : elles sont surtout présentes à 90% dans l'élevage du petit ruminant (ovins, caprins, porcins) contrairement aux hommes (le nombre

moyen de bovin est de environ 8 par exploitation, cet effectif des bovins est quasiment détenu par les hommes dans toutes les régions, dépassant les 90%.(source : EAC 2013-2014).

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Les mesures spécifiques

Le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) qui dispose de trois guichets (Développement Agricole, Risques et calamités Agricoles, et Fonds de garantie) a mené différentes activités notamment celles portant sur la production de semences, le démarrage des études sur les agropoles, l'insémination artificielle, l'achat de tablettes pour l'Enquête Agricole de Conjoncture. Dans le cadre de l'exécution du Programme de Subvention des Equipements Agricoles initié par l'Etat malien à travers le Ministère du Développement Rural, le Fonds a contribué à la prise en charge des 50% de la subvention de l'Etat pour le Projet Pilote de 1000 tracteurs pour un montant de 3,2 Milliards de FCFA. Il a aussi pu procéder au remboursement partiel des frais de transport des semences octroyées dans le cadre du FNSSES aux populations du Nord pour un montant de 26 Millions de FCFA, sur un coût total de 37 millions de FCFA.

Plusieurs actions ont été réalisées visant à promouvoir l'approche sectorielle dans ce secteur en 2015, parmi lesquelles, on peut notamment citer l'élaboration de la Politique Foncière et l'adoption du projet de Loi Foncière Agricole en Conseil des Ministres le 07 octobre 2015 qui constituent des instruments majeurs pour conduire les réformes foncières en milieu rural.

Une des innovations de la Loi Foncière Agricole réside dans la décentralisation de la gestion foncière et la création d'institutions foncières locales avec lesquelles les autorités coutumières doivent « composer ». Le nouveau cadre devrait aboutir à la mise en place d'une procédure obligatoire pour tenter de concilier les conflits avant qu'ils ne soient portés devant un tribunal et l'instauration de mesures de discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes pour favoriser l'accès aux ressources foncières. Les avantages accordés aux femmes, aux jeunes et aux couches vulnérables sont : (i) la reconnaissance des droits collectifs et individuels, (ii) l'octroi de 15% des terres aménagées par l'Etat ou les Collectivités Territoriales et (iii) l'augmentation de la représentation des femmes dans les commissions foncières, notamment les femmes rurales.

Concernant les projets spécifiques, le Comité d'experts mis en place a procédé à la sélection et au traitement de 863 dossiers dont 455, soit 52,72%, sont déclarés éligibles. Sur la base des critères d'éligibilité et la prévision budgétaire de 2015, la commission a proposé 204 projets pour financement, sur lesquels 60 sont portés par des femmes (29,4%) et 44 par des jeunes (21,5%). Le montant sollicité pour financer les 204 projets venant des régions est de 1,3 Milliard de FCFA.

Faute de financement, les projets sélectionnés par le Comité d'experts n'ont pas pu être mis en exécution. (source : rapport de mise en œuvre 2015 du CSCR 2012-2017)

a-Evaluation des actions- genre 2015

Programme 3 : Aménagement et équipement rural

Tableau: Répartition des attributaires et des superficies par genre en zone Office de Périmètre Irriguée de Baguinéda (OPIB) en 2015

Secteur	Attributaires de parcelles				Superficies par attributaires (ha)			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
Secteur I	16	2%	728	98%	7,19	2%	471,68	98%
Secteur II	58	6%	896	94%	23,62	4%	580,59	96%
Secteur III	20	3%	645	97%	9,9	2%	600,83	98%
Secteur IV	35	4%	909	96%	23,92	3%	830,51	97%
Total	129	4%	3 178	96%	64,63	3%	2 483,61	97%

Source : OPIB (rapport d'activité 2015)

Cette attribution de parcelles concerne aussi bien les groupements de producteurs que les exploitants individuels. Le cumul des attributaires de parcelles en 2015 dans la OPIB s'établit à 3 307 personnes (ce total inclus les attributions des années antérieures). Ce cumul est composé de 129 femmes soit 4% et 3 178 hommes soit 96%. Ces 4% de femmes ont bénéficié des 3% des superficies attribuées soit 64,63 hectare ; ce qui donne en moyenne 0,50 hectare par femme contre 0,77 hectare en moyenne pour les hommes.

annuel 2015)

Ce tableau retrace la situation des attributions de parcelles entre les exploitants (hommes et femmes) des différentes zones qui composent l'Office Riz de Mopti. La superficie totale des parcelles attribuées aux exploitants dans la zone ORM s'élève en 2015 à 27 120 hectares (y compris le cumul des années antérieures). Elle est répartie entre 32 317 exploitants dont 6 463 femmes (20%) et 25 854 hommes (80%). La superficie moyenne par exploitant est de 0,84 hectare.

Dans le domaine de la vulgarisation agricole, la DNA collabore avec des grands programmes comme le WAAPP/PPAAO (Programme de Production Agricole en Afrique Occidentale), le PAPAM (Programme d'Accroissement de la productivité Agricole au Mali) et le SAPEP (Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole des Petits Exploitants).

Le WAAPP, dans sa mise en œuvre offre 40% de toutes ses activités aux femmes, le PAPAM et le SAPEP, 30% chacun.

En 2015, le WAAPP a distribué 4 488 tonnes de semences certifiées aux producteurs dont 40% sont données aux femmes, soit 1795,2 tonnes. 120 repiqueuses manuelles de riz dont 48 données aux femmes ; 56 semoirs motorisés micro-doses, dont 22 donnés aux femmes.

Dans le cadre de la convention DNA-PAPAM, en termes de technologies de diffusion pour l'accroissement de la productivité, 600 parcelles de démonstrations de riz de bas fond ont été installées et 94 PD pour le niébé. 9000 producteurs de riz étaient concernés dont 30% de femmes, soit 2700 femmes et 720 producteurs de niébé dont 216 femmes.

La séance de démonstration a regroupé 10 800 producteurs dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou et Mopti, parmi lesquels (30%) dont 3240 femmes environ ont pu y participer.

Programme 5 : Développement des Productions et des Industries Animales

Beaucoup d'activités de renforcement des capacités sont menées dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de la Direction Nationale des Productions et Industries Animales:

- la distribution de 977 coqs améliorateurs « Wassachiè » dans la commune de Kouniana, cercle de Koutiala, région de Sikasso à 807 femmes soit 82,60 % et à 170 hommes soit 17,40 %. Ces 17,40 % d'hommes sont tous des jeunes, ce qui ramène la part des jeunes à 17,40% ;
- organisation d'ateliers d'embouche et de ventes promotionnelles d'animaux au profit de 33 sociétés coopératives pastorales, et 4 groupements et associations de femmes de la zone du Sahel occidental à l'occasion des fêtes religieuses ;
- dotation de 203 ménages vulnérables de Nara en noyaux de petits ruminants et traction asine en zone PRODEZEM (1 218 petits ruminants et de 203 ânes) ;
- dotation de 1 500 ménages très pauvres des cercles de Gao et Bourem en noyaux de petits ruminants (9032 têtes) et en aliment bétail à travers l'appui de la FAO ;
- la formation de 200 femmes avicultrices, aux bonnes techniques d'élevage, dans la commune de Kouniana, (Koutiala).
- ***le Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Changement-Climatique (PGRN-CC), dans sa composante n°3, Diversification des modes et moyens de subsistance : financement des AGR*** éligibles a coordonné à travers l'AEDD la sélection des idées d'AGR dans les cercles de Banamba et Nara en 2015.

Objectif N°2 : Renforcer les capacités d'intervention des acteurs du sous-secteur élevage.						
Indicateurs de résultats :	Unité de Mesure	Période			2015	
		2012	2013	2014	Prévis.	Réalisations
2.1 Taux d'accès aux appuis des 300 organisations et coopératives de	%	30	25	35	50	65
2.2 Taux d'évolution des	Nombre	-53,79	3,15	63,58	33,33	40

Source DNPIA

➤ Femmes et Pêche

Les femmes interviennent dans tous les maillons de la chaîne de valeur poisson à différents degrés.

La transformation du poisson concerne environ 90% des produits de la pêche et de la pisciculture, commercialisés à l'état frais (Groupe de Sécurité Alimentaire, Interventions stratégiques dans la pisciculture au Mali, 2014, p. 16). Les techniques de transformation traditionnelle sont surtout le fumage, le séchage, le brûlage et le salage. La transformation du poisson est la tâche de femmes. Généralement il s'agit des femmes des pêcheurs. Mais la transformation du poisson devient de plus en plus une activité indépendante du cadre familiale. Le nombre d'acteurs impliqués dans la transformation de poisson est estimé à 106 833 personnes, dont 96 041 (90%) sont des femmes. Sarro, A., Analyse de la filière/chaîne de valeur ajoutée « Poisson » au Mali, 2016, p. 19). Elles sont propriétaires des équipements utilisés pour les activités de transformation et elles travaillent individuellement ou regroupées en associations. Les transformatrices génèrent la plus grande partie de leur revenu à travers ces activités.

Différents programmes du sous-secteur interviennent dans le domaine de la transformation par l'appui aux femmes transformatrices en équipement de transformation et par la formation des femmes transformatrices en techniques de transformation du poisson et les bonnes pratiques d'hygiène des produits de la pêche et de la pisciculture.

On peut citer les actions du PRODEFA à Sikasso, de l'appui de la coopération allemande dans la région de Mopti, des équipements de transformation aux femmes transformatrices des régions de Tombouctou et de Gao à travers le PDREGDE/ABN et le PGIRE /OMVS dans les régions de Kayes. Le PDPP/OHVN dans la région de Koulikoro, et la Minusma et les programmes de coopération décentralisée dans la région de Mopti à travers la mise en place de marchés et de fabriques de glace pour les femmes mareyeuses.

Plusieurs ONG interviennent également dans l'appui des femmes dans le domaine de la production et de la transformation du poisson, il s'agit aussi de ceux financés par ONU FEMMES dans la région de Koulikoro à travers la production de poisson des cages flottantes et la mise en place d'une unité de transformation pour la coopérative Femme en action de Kalaban-coro.

L'ONG al Farouk a appuyé les femmes par l'octroi de bacs hors sols pour la pisciculture familiale.

La commercialisation du poisson : les commerçants (grossistes et détaillants) de poisson sont majoritairement des femmes. Le poisson frais est surtout vendu par les femmes (les mareyeuses). Le nombre d'acteurs impliqués dans la commercialisation est estimé à 61 632 personnes, dont 48 193 (78%) sont des femmes, Analyse de la filière/chaîne de valeur ajoutée « Poisson » au Mali, 2016, p. 21).

Source : Division suivi-évaluation pêche

L'intervention des femmes dans les maillons de production, transformation et commercialisation des produits de pêche n'est pas encore estimée en volume d'activités financière, de création d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Vu le nombre évoluant dans le secteur on peut l'estimer à plusieurs dizaines de milliards de FCFA et plusieurs milliers d'emploi sur le territoire nationale.

L'intervention des femmes dans les maillons de production transformation et commercialisation des produits de pêche n'est pas encore estimée en volume d'activités financière, de création d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Vu le nombre évoluant dans le secteur on peut l'estimer à plusieurs dizaines de milliards de FCFA et plusieurs milliers d'emploi sur le territoire nationale.

b- planification et budgétisation des actions genre

La Politique Nationale Genre sera mise en œuvre à travers les programmes 2, 3,5 et 6 du Ministère du Développement Rural

Programme 2 : Appui au monde rural

Les objectifs, les indicateurs et les activités de promotion de genre dans le programme 2 du département sont indiqués ci-dessus. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'autonomisation de la femme par une augmentation de ses revenus.

Objectifs	Indicateurs					Activités 2015
	Libelle	Réf.	CIBLES			
			2017	2018	2019	
Promouvoir et diversifier les filières agricoles	4.1 : Nombre de filières organisés	2	5	7	-	4.1.1 : Etablissement de la situation de référence (état des lieux) des OP par filière
						4.1.2 : Formation des OP par filière sur les techniques de production, de transformation, de conservation et de commercialisation.

Programme 3 : Aménagement et équipement rural

Deux objectifs de ce programme contribuent à la mise en œuvre de la PNG et visent à améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production comme la terre et à l'équipement agricole.

Objectifs	Indicateurs					Activités 2015
	LIBELLE	Réf. 2016	CIBLES			
			2017	2018	2019	
Objectif 3 : Moderniser et augmenter le niveau de l'équipement des producteurs ruraux	Nombre d'unités d'exploitations agricoles (UPA) équipés	20 000	30 000	20 000	30 000	3.1.1 Equipement des producteurs et productrices en matériels agricoles 3.1.2 Formation des producteurs et productrices sur le matériel de cultures attelée
	Nombre d'UPA équipées de tracteurs	100	100	100	-	3.2.1 Suivi des Equipements motorisés et des techniques agricoles adaptées dans le domaine agricole. 3.2.2 Formation des producteurs et productrices sur les matériels motorisés

Programme 2 : Développement des Productions et des Industries Animales

Objectifs	Indicateurs					Activités 2015
	Libellé	Réf.	Cibles			
			2017	2018	2019	
OBJECTIF 2 : Renforcer les capacités techniques et d'intervention des professionnels du sous-secteur de l'élevage	2.1. Pourcentage des organisations et coopératives de producteurs et productrices ayant bénéficié d'appui leur permettant de mieux valoriser leurs productions.	60%	70%	75%		2.1.1 : Approvisionnement des producteurs en intrants et équipements d'élevage (aliments bétail, hache pailles, botteleuses, semences fourragères et animales et autres). 2.1.2 : Introduction de chèvres rousse de Maradi et de moutons Bali Bali dans les régions du Nord en particulier chez les femmes en vue de booster les productions animales.
					80%	2.2.1 Formation de 1150 agropasteurs sur la conduite des vaches à inséminer, techniques de gestion rationnelle des troupeaux, techniques d'alimentation du bétail (fenaison, traitement de la paille à la mélasse et autres) ;
	2.2 : Taux d'évolution des organisations professionnelles des filières de productions animales encadrées formés et équipés	25%	20%	30%	35%	Dotation de 731 ménages vulnérables des régions de Tombouctou, Gao et Kidal en noyaux de caprins ² et camelins ³ (soit 641 caprins et 450 camelins)

² 1 noyau de caprins = 10 femelles et 2 mâles ;

³ 1 noyau de camelins = 4 femelles et 1 mâle.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

1- LES ENJEUX - GENRE

Les enjeux du genre du ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable portent sur les points suivants :

- l'insuffisance de la prise en compte des activités spécifiques aux femmes dans les plans d'actions de la PNPE et de la PNA ;
- l'absence de statistiques désagrégées hommes/femmes en matière de gestion de ressources naturelles;
- l'insuffisance d'une option sociale qui démontre une évolution favorable de la vision stratégique de la gestion des ressources forestières ;

Aussi, il est impossible de déterminer le gap sans avoir au préalable les statistiques désagrégées hommes/femmes du secteur.

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Les mesures spécifiques

Deux Projets/Programmes identifient les lignes directrices de la prise en compte des femmes. Il s'agit du : (i) Projet Gestion Décentralisé des Forêts (GEDEFOR), et (ii) Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).

Le projet GEDEFOR à travers sa composante 2, articule sa démarche autour des actions suivantes :

- identifier, organiser et rendre compétitive les filières porteuses de produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- renforcer le contrôle de l'accès aux ressources ligneuses à l'aide des mesures incitatives (exploitation contrôlée) et des mesures coercitives (exploitation incontrôlée) ;
- faciliter l'accès des productrices et producteurs ruraux aux prêts des caisses de crédits et d'épargne existantes dans les zones choisies ;
- Renforcer les capacités des productrices et producteurs dans la gestion des caisses associatives.

Quant au PDD-DIN, sa cellule technique de coordination a organisé les 17 et 18 Novembre 2014, un atelier d'échanges sur l'élaboration de sa Stratégie Genre et son Plan d'Action, avec la

participation des Présidentes de la CAFO et des Présidents du CNJ des quatre Cercles inondés du DIN.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Genre et de son Plan d'Action, la CTC-PDD-DIN a veillé à la prise en compte effective des femmes et des jeunes au niveau des différents organes déconcentrés, c'est à dire les cadres de concertation locaux et les commissions communales et intercommunales constituant des instances de décision, de coordination et de suivi du PDD-DIN. Le nombre de femmes au sein des organes déconcentrés de suivi du PDD-DIN est satisfaisant, à savoir :

- CROCSAD/Mopti : sous- commission/Economie Rurale, 33 membres dont 05 femmes
- Cadre de Concertation Locale/Mopti : 10 membres dont 04 femmes;
- Comité Intercommunal de Suivi/Mopti : 08 membres dont 03 femmes;
- Cadre de Concertation Locale/Djenné : 11 membres dont 04 femmes;
- Comité Intercommunal de Suivi/Djenné: 15 membres dont 05 femmes.

Aussi, elle a entrepris des activités de renforcement de capacités des femmes concernant l'ensemble des AGR (maraichage, embouche paysanne, aviculture etc.) et en perspective la formation en alphabétisation fonctionnelle des membres du comité de gestion de 19 groupements de femmes des périmètres maraîchers encadrés par le Programme, soit 190 femmes des Cercles de Ké-Macina, Djenné, Mopti, Ténenkou, Youwarou, Goundam et Niafunké, afin de contribuer à l'amélioration de leurs capacités technique et organisationnelle, en vue de leur autonomisation.

A cet effet, en moyenne, 60 femmes participent au partage des bénéfices au niveau de chaque jardin maraîcher. Un minimum de 1 320 femmes sont regroupés sur 22 Périmètres maraîchers implantés. 950 femmes pour d'autres types d'activités : aviculture, fabrique de savon, apiculture, embouche paysanne et micro crédit.

a-Evaluation des activités genre 2015

Dans le cadre du programme 2 : « Amélioration du Cadre de Vie », les efforts de sensibilisation consentis par la DNACPN et ses démembrements à travers l'organisation des journées de salubrité par les communautés, les ONG, les GIE, les Associations d'assainissement et des entreprises ont contribué à améliorer la salubrité du milieu de vie des populations en vue d'un changement de comportement.

Aussi ces efforts de sensibilisation ont permis de dépasser les prévisions de réduction du taux de remplissage moyen des canaux d'eaux pluviales.

Au niveau du programme n°4 "protection et conservation de la nature" l'appui des groupements de femmes en moyens matériels et financiers dans le cadre des activités génératrices de revenus et la gestion des ressources forestières et fauniques a été à hauteur de souhait à travers l'implication des groupements féminins dans la Gestion des Ressources Forestières et Faunique (GRFF). Les activités ont été menées par les programmes Gestion Décentralisation des Forêts (GEDEFOR) et Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).

Quant au taux d'admission satisfaisant des élèves du Centre de Formation Pratique (CFPF) de Tabakoro, il est le résultat de l'encadrement de proximité et le respect des périodicités des évaluations et des sorties pédagogiques.

b-Planification et budgétisation des actions Genre 2016

Dans le domaine de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, les actions en genre seront mises en œuvre à travers les programmes 2 et 4 du Département.

Programme 2 : Amélioration du Cadre de Vie

Objectif	Indicateurs						Activités 2016
	Libellé	Réf	Cibles				
		2015	2016	2017	2018	2019	
Réduire durablement l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement	1.2 : Pourcentage de ménages utilisant des latrines améliorées	26,5%	40%	50%	70%	80%	1.2.1 Réalisation d'émissions radiodiffusées pour la promotion des latrines améliorées
							1.2.2 Réalisation d'émissions télévisées pour la promotion des latrines améliorées
							1.2.3. Organisation de journées de sensibilisation (déchets liquides)
							1.2.4. Promotion (intermédiation sociale,

							subvention) des latrines familiales améliorées
	1.3 : pourcentage de ménages abonnés à un service de ramassage d'ordures (en milieu urbain)	45%	50%	60%	70%	80%	1.3.1. Organisation de journées de sensibilisation (volet ramassage des ordures)
1.3.2 Réalisation d'émissions radiodiffusées et télévisées sur le ramassage des ordures							
1.3.3. Promotion des poubelles							
1.3.4. Contrôle de la conformité de la gestion des déchets solides par les ménages (poubelles)							

Programme 4 : Protection et conservation de la nature

Objectif	Indicateurs					Activités 2016	
	Libellé	Réf	Cibles				
		2015	2016	2017	2018		2019
4 : Renforcer les capacités des acteurs dans la conservation et la valorisation de la Biodiversité	4.1 INDICATEUR Taux de réalisation - Des séances d'IEC - Des stages de perfectionnement et de Formations des acteurs de la GRFF.	93,38%	84,60%	85 %	90 %	90 %	4.1.1. Réalisation des séances d'IEC dans le cadre de la GRFF
							4.1.2. Réalisation de stages de perfectionnement et de recyclages des acteurs de la GRFF
							4.1.3. Réalisation des formations continues et diplomates du personnel des Eaux et forêts et des autres acteurs impliqués dans la GRFF
4 : Renforcer les capacités des acteurs dans la conservation et la valorisation de la Biodiversité	4.3 : Taux d'admission des élèves du centre de formation CFPF en fin de cycle.	100 %	95 %	10 %	98 %	99 %	4.3.1. Formation de 35 filles et 64 garçons élèves techniciens, 20 filles et 30 garçons élèves agents techniques des Eaux et Forêts au CFPF Colonel Jean Djigui KEITA
							4.3.2. Recrutement par voie de concours de 25 Techniciens et 25 Agents techniques des Eaux et Forêts
							4.3.3. Organisation des stages pour les élèves en fin de cycle.

MINISTERE DU COMMERCE

1- Les enjeux du genre

Elles portent sur les points suivants :

- l'appui à apporter aux femmes opératrices économiques ainsi que l'aide des organisations de femmes opératrices économiques à accéder aux moyens financiers ;
- le renforcement des capacités entrepreneuriales des organisations de femmes opératrices économiques à travers la formation, l'information et la sensibilisation ;
- l'accroissement de l'accès des organisations de femmes opératrices économiques aux facteurs de production etc.

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre :

Cette situation est décelable au niveau des domaines.

les mesures spécifiques

Le secteur du commerce et de l'industrie demeure essentiellement marqué par son caractère **informel**. La frange de la population dans ce domaine est majoritairement féminine. Des projets appuient le secteur.

- **Le projet « Appui aux commerçants détaillants du Mali »**

Des actions spécifiques ont été menées :

- la sensibilisation des commerçants détaillants, en majorité les femmes, à l'adhésion aux Centres de Gestion Agréés (CGA) et aux bonnes pratiques en matière de commerce de détail ;
- la formation de 7800 commerçants détaillants dont 6372 femmes, soit (95%) ;
- la mobilisation de financement à l'endroit de **559** adhérents des CGA dont plus de la moitié (63,50%) constituées de femmes.

- **Le projet << Appui au Cadre intégré >>**

En vue d'intégrer l'économie du pays dans le système commercial multilatéral par le renforcement des capacités nationales en matière de commerce, le Projet d'appui au Cadre intégré intervient dans le secteur de la production et de l'appui à la commercialisation de la mangue, secteur fortement dominé par les femmes qui interviennent tout au long de la chaîne de la collecte, du transport et de la vente des différents marchés régionaux.

A cet effet, des actions spécifiques ont été menées en 2015 au profit des femmes.

a- Evaluations des activités genre 2015

PROGRAMME II : Elaboration et mise en œuvre de la politique sectorielle du commerce et appui à la gestion des marchés

Objectif n° 2: Organiser et renforcer les acteurs du commerce intérieur							
Indicateurs		Unité de Mesure	Périodes			2015	
			2012	2013	2014	Prévis.	Réalisations
2.2. Pourcentage de femmes bénéficiaires des appuis du projet PACD	Formation	%	45	65	71	60	77
	Financement		64	60	44	60	31
2.3 Pourcentage des collectivités territoriales bénéficiaires d'appui-conseil dans le cadre de L'aménagement et de la gestion des marchés		%	56	100	50	50	0

Mise en œuvre du cadre intégré – renforcement des capacités des femmes

N°	Activites	2015	
		Nombre de femmes	Montant FCFA (Dépenses)
01	Appui à l'exportation d'une unité de transformation de fruits à Yanfoïla en faveur des femmes du cercle de Yanfoïla	100	30 321 214
02	Formation des femmes de l' UTRAFRUY sur les bonnes pratiques d'hygiènes (BPH) et de qualité et les bonnes de production (BPH) de la confiture de mangue	16	310 000
03	Participation des femmes au Salon international de l'Agriculture (SIA) à paris	02	7 595 000
04	Participation à l'Alliance Mondiale sur la karité	28	4 955 000
05	Participation à la conférence internationale sur la certification à Abidjan (RCI) Décembre 2015	02	5 801 000
06	Participation à la conférence internationale sur la certification à Dakar (FDAK) Décembre 2015	43	12 417 000
07	Participation à la Foire Exposition de Bamako (FEBAK) 2015	5	565 000
08	Participation à la Foire de fin d'année 2015 Bamako	2	518 000
09	Programme d'amélioration de la qualité des amandes de karité, le renforcement des organisations de femmes du cercle de Bla dans la production et la commercialisation des amandes de karité	116	9 960 000
10	Programme d'amélioration de la qualité des amandes de karité, le renforcement des organisations de femmes du cercle de Dioïla pour une association de femmes	116	9 960 000
11	Mise en place d'une unité de transformation de beurre de karité dans le cercle de Dioïla pour une association de femmes	110	9 070 000
12	Appui à l'acquisition de petits matériels de maraîchage pour les femmes à l'occasion de la journée internationale de la femme rurale	20	3 000 000

b- Planification et budgétisation des actions 2015

La Politique Nationale Genre sera mise en œuvre à travers les programmes n°2 du Ministère du Développement Industriel.

Objectif	Indicateurs						Activités 2016
	Libellés	Réf	Cibles				
		2015	2016	2017	2018	2019	
Assurer la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale pour le développement du secteur agroalimentaire	4.1 Proportion de femmes/ hommes ayant suivi les sessions de formation sur la transformation agroalimentaire : -Femmes -Hommes	80 20	80 20	85 15	85 15	9 0 1 0	4.1.1 Poursuite des activités de sensibilisations et de formation des acteurs de la transformation
	4.2. Pourcentage d'unités agroalimentaires accompagnées appartenant aux : - Femmes - Hommes	80 20	80 20	85 15	85 15	8 5 1 5	4.2.1 Poursuite du suivi des unités agroalimentaires

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1- Les enjeux - genre :

Les Lois de la République du Mali ne contiennent aucune disposition discriminatoire entre l'homme et la femme en ce qui concerne leur droit inaliénable au travail.

Les femmes ne représentent qu'un tiers (30,06%) des effectifs de la fonction publique. Le constat est plus significatif au niveau de la catégorie A où elles ne représentent que 16,44%. Presque la même tendance est observée au niveau des recrutements avec 31,87% dans l'ensemble et 13,88% pour la catégorie A. C'est au niveau de la catégorie B1 que les femmes sont majoritaires avec 52,20% des effectifs en place et 60,94 % des recrutés en 2013.

Au niveau du Gouvernement, nous avons 8 femmes sur 34 ministres.

Il ressort aussi qu'au Mali, sur 147 députés, 14 seulement sont des femmes, 9 conseillers nationaux femmes contre 69 hommes, 8 femmes maires contre 695 hommes etc.

Sur 1025 agents recrutés dans la Fonction Publique en 2014 par voie de concours 699 étaient des hommes soit environ 70% et 326 femmes soit 30% environ. Les femmes étaient majoritaires seulement au niveau de la catégorie B1 où elles représentaient 62%. Au niveau des catégories supérieures elles étaient de 15%(cat A) et 38% (cat B2). 11 personnes handicapées recrutées dont 07 femmes soit 63% et 04 hommes 37%. Ce tableau est presque identique à celle des recrutements 2015.

Cette situation demeure un enjeu par rapport à la représentativité des femmes dans les prises de décision quand on sait que les postes de responsabilité sont exclusivement réservés au personnel de la catégorie A.

Tableau1 : Répartition des effectifs de la Fonction Publique d'Etat selon le statut, la catégorie et le sexe en 2013

Catégorie	Masculin		Féminin		Total
	Effectif	%	Effectif	%	
A	12 821	83,56	2 522	16,44	15 343
B2	10 494	68,60	4 803	31,40	15 297
B1	3 289	47,80	3 592	52,20	6 881
C	3 864	69,36	1 707	30,64	5 571
Contractuels	10 986	67,90	5 193	32,10	16 179
Total	41 454	69,94	17 817	30,06	59 271

Source : CPS/ATFPSI

Tableau 2 : Répartition des effectifs de la Fonction Publique d'Etat selon le statut, la catégorie et le sexe en 2015

Statut	Catégorie	Masculin		Féminin		Total
		Effectif	%	Effectif	%	
Fonctionnaires	A	12679	82,91	2613	17,09	15292
	B2	9157	66,69	4573	33,31	13730
	B1	2995	46,21	3486	53,79	6481
	C	3941	69,04	1767	30,96	5708
Contractuels		10542	68,22	4912	31,78	15454
Total		39314	69,38	17351	30,62	56665

Source : CPS/ATFPSI_Annuaire statistique 2015

**Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre
les mesures spécifiques prises**

L'application du plan d'actions 2010-2012 de la Politique Nationale du Travail a permis, la création au sein du Ministère en charge de la Fonction Publique par décision n°003281 du 15 novembre 2010 une UNITE-PARITE GENRE. Cette unité a pour mission, entre autres, de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les emplois de la Fonction Publique.

A cet effet, un Comité Sectoriel d'Institutionnalisation de la Politique Nationale Genre (PNG) est créé auprès du département. Les missions de ce comité visent à :

- suivre la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre au niveau du ministère ;
- veiller à la prise en compte des questions de Genre dans la formulation des politiques publiques au niveau du ministère ;
- suivre l'exécution des plans opérationnels du ministère dans le domaine de la Politique Nationale Genre ;
- examiner les problèmes du Genre propres au ministère ;
- soumettre au ministre et au Secrétariat Permanent les propositions et recommandations qu'il juge appropriées pour la réalisation des objectifs de la Politique Nationale Genre.

Aussi, en application du Programme de Développement Institutionnel (PDI), il ressort que l'un des objectifs de la composante 5 dudit Programme prévoit l'implantation au sein de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel, d'une unité responsable de l'Egalité entre Femme et Homme.

La Direction Nationale de Fonction Publique et du Personnel (DNFPP), dans sa nouvelle restructuration, a créé une nouvelle division chargée de développer les emplois dans les postes de

responsabilités et de contrôle dans l'Administration Publique en faveur des deux groupes défavorisés à savoir les femmes et les personnes handicapées. Au sein de cette Division, il a été créé une section Genre chargée entre autres :

- d'apporter un appui –conseil aux services publics pour la prise en compte de la dimension Equité- Genre dans la gestion des carrières des agents publics ;
- d'élaborer et mettre en œuvre les outils d'implantation de l'Equité-Genre au sein de l'administration publique en faveur des Femmes et des Handicapés ;
- d'élaborer le programme de formation et d'habilitation des femmes et des responsables en Equité-Genre des directions des ressources humaines ;
- de produire les données statistiques sur le genre dans le système d'information de l'administration publique ;
- d'évaluer les résultats de l'application des mesures en équité et genre et d'assurer leur diffusion au sein de l'administration publique ;
- de développer un programme d'accès à l'égalité dans les emplois.

Dans le cadre de la sous-représentation des femmes dans l'accès aux emplois de l'Administration, des ateliers de formation sont organisés chaque année dans les domaines bien ciblés, pour assurer un meilleur équilibre par l'accompagnement des futures candidates aux concours d'entrée à la fonction Publique.

Par ailleurs, l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi 05 du 18 décembre 2015 et sa promulgation par le Président de la République constitue une avancée significative. Sa mise en œuvre permettra de réduire les inégalités de genre entre les femmes et les hommes dans les instances nominatives et électives.

a- L'évaluation des activités du rapport genre 2015

Les activités programmées en 2015 dans le cadre du budget-programmes ont été exécutées à souhait.

Le retrait et la réinsertion de 936 enfants en 2015 dont 459 filles et 477 garçons contre 927 enfants en 2014 dont 448 filles et 479 garçons sur 2 450 729 enfants à retirer et réinsérer, soit 0,38%. La contreperformance s'explique par la non atteinte des résultats annoncés de la CNLTE, due au manque de moyens pour la mise en œuvre des projets de retrait et de réinsertion des enfants victimes de PFTE.

Programme n°2 : Amélioration de la gestion administrative des agents de l'Etat

Objectif n°3 : Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible.						
Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Période			2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalisations
3.1. Niveau de réalisation du système d'information national sur les ressources humaines de l'Etat.	%	-	35	80	100	100

Programme n°3 : Amélioration du cadre législatif du Travail

Objectif 2: S'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail.						
Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Période			2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalisations
2.3. : Pourcentage d'enfants retirés des pires formes de travail des enfants et Réinsérés (Filles)	%	-	4 (60)	37 (65)	42 (70)	0,38 (49)

b. La planification et budgétisation des actions genre

La politique Nationale Genre est mise en œuvre par le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative à travers les programmes 2 et 4 :

Programme n°2 : Amélioration de la gestion administrative des agents de l'Etat

Objectifs	Indicateurs					Activités 2017
	Libellé	Réf. 2015	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 3 : Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible	3.1 Taux de mise à jour du système d'information national sur les ressources humaines de l'Etat	100%	80	90	95	3.1.1 Utilisation du logiciel de Gestion des R.H 3.1.2 Production des statistiques sur les R.H

Programme n°3 : Amélioration du cadre législatif du Travail

Objectif	Indicateurs					Activités 2017
	Libellé	Réf. 2015	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 4: Promouvoir les actions de lutte contre le Travail des Enfant	4.1. Taux de réalisation du programme d'activités de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants	-	50	55	60	4.1.1. Organisation d'une table ronde des PTF pour le financement du Plan d'Actions National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM)
	4.2. Taux de réinsertion des enfants retirés des pires formes de travail des enfants (Filles)	0,38 (49)	80 (55)	70 (50)	75 (55)	4.2.1 Retrait et réinsertion des enfants victimes des pires formes de travail 4.2.2 Tenue des réunions du Comité Directeur National de lutte contre le Travail des Enfants (CDN)

Tableau 1 : Répartition des effectifs de la Fonction Publique d'Etat selon le statut, la catégorie et le sexe en 2015

Statut	Catégorie	Masculin		Féminin		Total
		Effectif	%	Effectif	%	
Fonctionnaires	A	12679	82,91	2613	17,09	15292
	B2	9157	66,69	4573	33,31	13730
	B1	2995	46,21	3486	53,79	6481
	C	3941	69,04	1767	30,96	5708
Contractuels		10542	68,22	4912	31,78	15454
Total		39314	69,38	17351	30,62	56665

Source : CPS/ATFPSI_Annuaire statistique 2015

MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA COMMUNICATION

1- Les enjeux-genre :

L'inégalité persistante entre hommes et femmes dans les domaines de la communication, de l'information et des nouvelles technologies diminue relativement aux efforts entrepris dans le secteur.

La progression favorable des indicateurs que ce soit pour l'accès à la radio, à la télévision, au téléphone et à l'internet, améliore l'image de la femme dans les médias. Des avancées sont notées dans le domaine de l'information et de l'animation qui donne une image de femme élégante et moderne, impliquée dans sa profession, engagée, compétente, égale à ses collègues masculins. Aussi, dans le domaine de la publicité et les sketches les clichés montrant une image négative de la femme s'améliorent, ils montrent de plus en plus les femmes au centre de la décision, participatives, entreprenantes et impliquées.

La modernisation économique et sociale du Mali, à laquelle les femmes prennent une part importante, passera par l'amélioration de l'accès à Internet, un accès encadré des femmes à Internet permet de réelles perspectives d'apprentissage, et d'accès à un nombre particulièrement important de documents pédagogiques.

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

La vision sectorielle à long terme est d'accélérer le processus de développement par une utilisation accrue des TIC, grâce à un accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité. L'objectif stratégique consiste à étendre et améliorer la qualité des infrastructures et services de communication et à assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût. Les principaux acteurs sont : l'Administration, les PTF, les usagers des infrastructures et moyens de communication existants, les journaux et radios privés, les syndicats et les ONG. Les Partenaires Techniques évoluant dans les TIC sont la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement avec le projet « Techno La Loi sur la Publicité adoptée et sa mise en œuvre entamée pour lutter efficacement contre les clichés dépassés, réducteurs et dégradants qui véhiculent une image négative des femmes.

Les mesures spécifiques

1. Les réalisations majeures enregistrées au cours de l'année 2015 ont porté sur la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur grâce à des infrastructures et services de communication dans le but d'assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût.

2. Un cadre juridique propice à la promotion des services privés de communication audiovisuelle est mis en place grâce au vote de la Loi relative aux services privés de communication audiovisuelle et ses décrets d'application, à l'adoption du texte de création de la Haute Autorité de la Communication et à l'élaboration du projet de Loi sur la publicité déposé à l'Assemblée Nationale.
3. L'année 2015 a aussi été marquée par (i) la poursuite des opérations de réhabilitation des infrastructures endommagées par la crise sécuritaire et sociopolitique du pays avec toujours des difficultés ; (ii) la connexion de deux (02) communes à l'Internet et de deux (2) écoles à l'Internet respectivement dans le cadre du projet de connexion des communes et des écoles du Mali réalisées par l'AGETIC ; (iii) la promotion de l'information et de la communication assurée grâce à l'extension de la couverture TV/FM du territoire national et à la réalisation et la diffusion des paquets pédagogiques.
4. La couverture du territoire national en télévision et en radio est restée stable (96% et 83%) due à l'instabilité au Nord pour la reconstruction de toutes les infrastructures endommagées.

IV -CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du premier plan d'actions (2011-2013) de la Politique Nationale Genre a été affectée par les conséquences de la crise politico-institutionnelle et sécuritaire survenue en 2012. De nombreuses activités prévues n'ont pas pu être réalisées en 2013 avec la suspension des programmes de coopération et l'insuffisance du financement intérieur.

Par ailleurs, la démarche de planification et de budgétisation sensible au genre, souffre toujours (i) du retard dans la mise en place du mécanisme institutionnel de la Politique Nationale Genre, (ii) de l'insuffisance de données sexo-spécifiques, (iii) du faible niveau d'appropriation du concept genre.

Au regard de ces difficultés, il est indispensable :

- de mettre en œuvre le plan stratégique (2016-2018) ;
- d'élaborer le profil genre des dix secteurs identifiés dans la Politique Nationale Genre ;
- de réaliser la formation sur l'Indice de Développement des Inégalités en Afrique (IDISA);
- de former les cadres des Départements ministériels en matière de Budgétisation sensible au Genre.